

ANCÊTRES-DIEUX ET TEMPLES DE CORAIL

APPROCHE
ETHNOARCHÉOLOGIQUE
DU COMPLEXE *MARAE* DANS
L'ARCHIPEL DES TUAMOTU,
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Guillaume MOLLE

LES CAHIERS DU CIRAP N°3 / 2014





Guillaume MOLLE

est docteur en archéologie
océanique, enseignant chercheur
et membre du Centre International
de Recherche Archéologique
sur la Polynésie depuis 2007.
Il dirige et co-dirige de nombreux
projets de recherche et collaborations
internationales, en particulier dans
l'archipel des Marquises, aux Tuamotu et aux Gambier.



ANCÊTRES-DIEUX ET TEMPLES DE CORAIL

**UNE APPROCHE ETHNOARCHÉOLOGIQUE
DU COMPLEXE *MARAE* DANS L'ARCHIPEL
DES TUAMOTU, POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Guillaume MOLLE

Publié grâce à l'aide du Fonds de Coopération
économique, sociale et culturelle pour le Pacifique

PRÉAMBULE

Etudier le passé des Pa'umotu, c'est forcément s'intéresser à leurs *marae*, seuls monuments « en dur » construits par les habitants de ces atolls (si l'on excepte leurs très instables parcs à poissons) et, en conséquence, rares vestiges encore tangibles de temps révolus.

Certes, les vagues cycloniques disloquèrent souvent leurs fragiles équilibres ; la foi destructrice des nouveaux convertis jeta à terre les pierres jadis érigées à la mémoire de leurs ancêtres divinisés ;

la plantation des cocotiers et les brûlis du coprah, au fil du temps, réduisirent en poudre leurs dalles de corail...

Pourtant plusieurs centaines de *marae* nous sont encore connus, parfois il est vrai par leur seul nom.

Les inventaires descriptifs de ces monuments, quoique de qualité inégale, permettent de les inscrire sans conteste dans le modèle structural des *marae* de Polynésie orientale, tout en mettant en évidence une certaine diversité dans la morphologie et l'agencement de leurs éléments constitutifs dont il s'agirait de comprendre la logique (statuts, fonctions, marqueurs de sous-ensembles culturels, etc.)

Les rares fouilles conduites à ce jour sur les *marae* des Tuamotu ont permis aussi d'en préciser les fonctions, notamment dans le domaine funéraire.

De plus, fait unique en Polynésie, nous possédons des descriptions détaillées de certaines cérémonies conduites sur ces *marae* durant la consommation rituelle des premières tortues de la saison, par des insulaires qui, dans leur jeunesse, en furent les témoins oculaires.

D'ailleurs, la confrontation de ces informations à celles fournies par les fouilles archéologiques a parfois donné lieu à des découvertes surprenantes, comme sur le *marae* Te Tahata de Tepoto (cf Cahiers du CIRAP n°1).

Avec cette synthèse sur les *marae* des Tuamotu, Guillaume Molle nous offre, pour la première fois, une analyse rigoureuse de l'ensemble des données disponibles, à l'échelle la plus vaste que permettent les connaissances actuelles.

Cet ouvrage marque une étape importante de la recherche sur un archipel où il est impératif que les archéologues s'investissent en priorité les prochaines années. Les fouilles y ont été à ce jour très limitées et près de la moitié des atolls demeure vierge de toute étude de terrain : d'un point de vue archéologique, l'essentiel reste donc à découvrir.

Puisse cette publication contribuer à impulser une dynamique de recherche susceptible de renouveler nos connaissances sur les sociétés Pa'umotu d'autrefois !

Professeur Eric Conte

Directeur du CIRAP
Président de l'Université de la Polynésie française

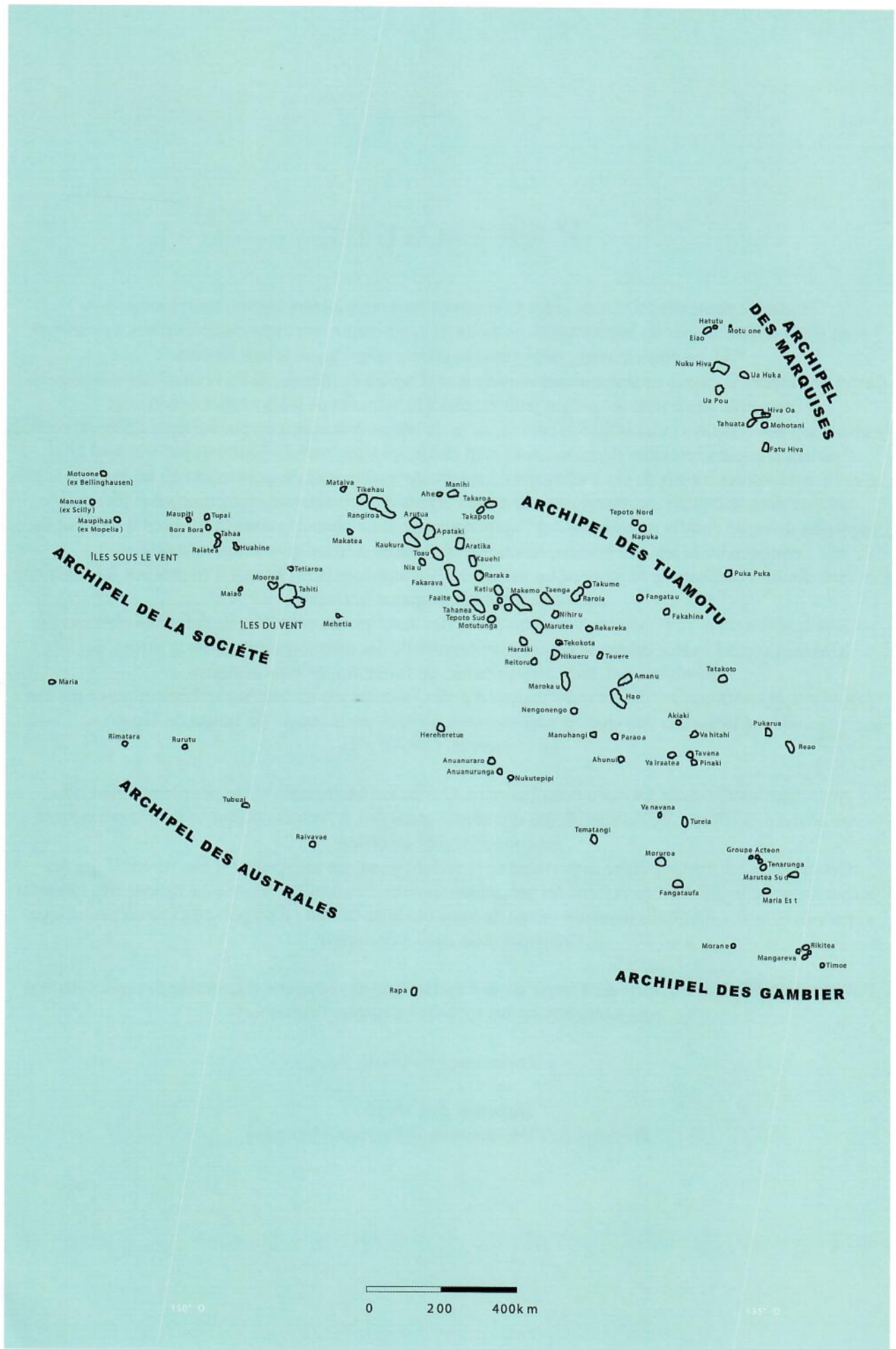


Fig.1.1 : Situation de l'archipel des Tuamotu en Polynésie française

L'ARCHITECTURE CÉRÉMONIELLE DES ANCIENS *PA'UMOTU*, UN THÈME DE RECHERCHE AUX ENJEUX MULTIPLES

Une monographie portant sur l'étude régionale d'un type architectural polynésien ancien telle que celle que nous proposons ici pourrait sembler au lecteur par trop spécialisée. Elle répond pourtant à une réelle nécessité pour les chercheurs en sciences humaines engagés en Polynésie orientale d'appréhender un ensemble de phénomènes témoignant de l'évolution d'une société qui plaçait ses ancêtres et ses dieux au cœur de sa vie quotidienne. La définition de ce monument emblématique de la culture traditionnelle Polynésienne pourrait paraître simple, tant le terme '*marae*' lui-même semble aujourd'hui concrétiser dans le langage courant l'idée que beaucoup se font d'un temple où étaient rendus des cultes aux divinités, ces derniers étant souvent qualifiés de « païens » depuis le 18^{ème} siècle et suite à l'intensif processus d'évangélisation mené par les missionnaires. Le *marae* représentait cependant pour les Polynésiens d'autrefois un espace bien plus important où s'opérait l'unité de leurs identités religieuses et sociales.

Le *marae*, dans sa première et plus large acception, constitue avant tout le lieu privilégié de rencontre entre les hommes et les divinités. Il s'agit essentiellement d'une aire de réunion, enclose ou non, à l'intérieur de laquelle étaient accomplies une multitude de rituels, de cérémonies et d'offrandes ayant pour but de s'attirer les faveurs des dieux et des ancêtres, que ce soit pour s'assurer une bonne pêche ou une récolte, une victoire à la guerre, pour chercher vengeance ou pour consacrer ses morts. Plus symboliquement, s'opérait sur ces monuments l'interaction entre le *ao*, le monde de la lumière, des vivants, du visible, et le *po*, celui de l'obscurité, des morts et des dieux, et de l'invisible. Ces deux principes cosmogoniques complémentaires sont essentiels dans les mythes de création polynésiens et une majorité des rituels participait de ces notions (Babadzan, 1982). Ainsi, on comprend mieux pourquoi les *marae* étaient des sites extrêmement sacrés ou *tapu*, à la fois vénérés et craints par la population qui vivait à proximité. Ces cérémonies rythmaient la vie des communautés et les *marae* étaient pour cette raison des constructions continuellement fréquentées, entretenues, en d'autres termes vivantes et

dynamiques (cf. Garanger, 1979 ; Gérard, 1978a, 1982).

La fonction des *marae* n'était cependant pas limitée à la sphère religieuse et tendait au contraire à agréger divers aspects plus complexes de la société polynésienne ancienne. Dans un système socio-politique traditionnel organisé sur le principe de chefferie, l'inégalité des statuts était matérialisée par une hiérarchie des *marae* auxquels étaient rattachées les différentes unités politico-parentales. L'espace rituel était aussi le signe visible des droits fonciers et du poids social des groupes qui en avaient l'usage, acquérant ainsi un caractère quasi-juridique que justifiaient les généalogies qui y étaient sans cesse rappelées. L'idée d'une classification fondée sur des critères liés à cette hiérarchie sociale des monuments n'est donc pas une construction moderne des archéologues mais existait déjà à l'époque protohistorique, à l'image de celle fournie par T. Henry pour les *marae* des îles de la Société (Henry, 2004 : 126). Cette dernière décrit ainsi des *marae* d'importance publique qui rassemblaient la population autour des figures dominatrices des *ari'i*, et des *marae* d'importance domestique réservés aux petites entités familiales ou aux groupes spécialisés. Bien qu'elle soit aujourd'hui sujette à caution, ne serait-ce que par les termes occidentaux peu judicieux employés pour certaines catégories, cette classification n'en traduit pas moins la réalité d'une société où les règles de parenté et de résidence, inscrites dans l'espace sacré, fondent l'ensemble des relations entre les individus appartenant à la chefferie.

La double fonction des *marae*, à la fois religieuse et sociale, ont conduit certains auteurs à les définir comme de véritables « clefs de voûte » de la société polynésienne (Conte, 2000 : 172 ; Robineau, 1986 : 72), et à les considérer comme les vestiges les plus signifiants. En raison du caractère polyvalent de ces monuments, leur étude s'est rapidement imposée comme une thématique majeure de la recherche sur le passé de la région, que celle-ci ait été conduite par des ethnologues et/ou des archéologues. Face à ces vestiges à l'identité complexe, les méthodes employées pour leur étude ainsi que les questions soulevées quant à leurs fonctions le sont tout autant. Au-delà de l'intérêt de documenter la sphère religieuse traditionnelle, dont



Fig.1 : *Marae* Apataki, Fakahina (photo G.Molle)

une partie seulement est accessible, il importe de replacer le *marae* dans le système de représentation et de fonctionnement de la société ancienne.

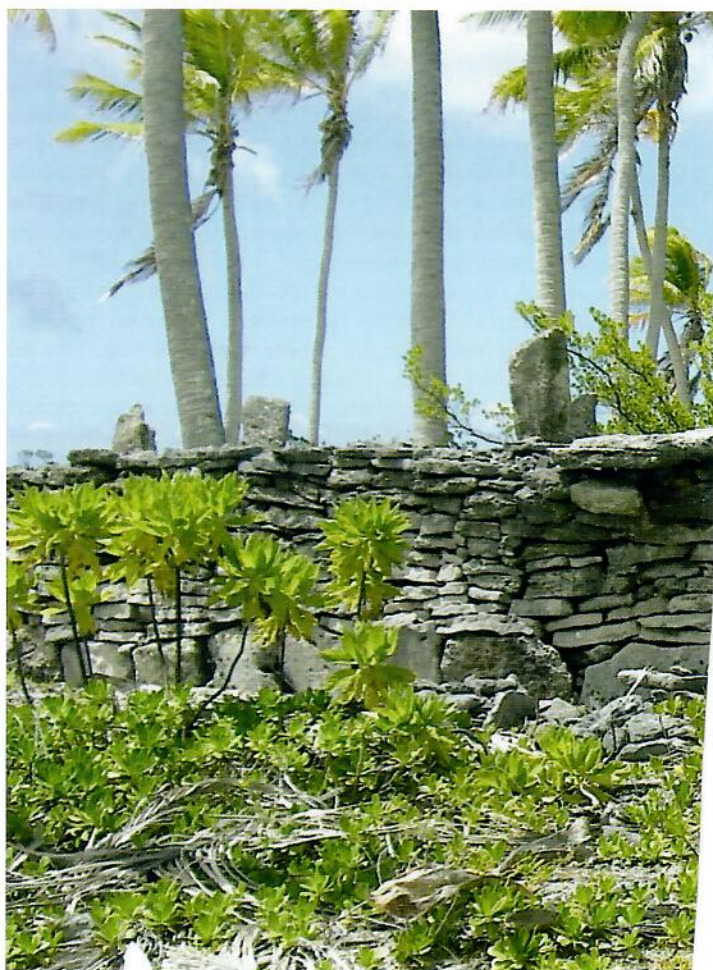
La tâche n'est pas aisée pour les archéologues qui doivent par ailleurs tirer partie des vestiges souvent peu ou mal préservés, et présentant une variabilité formelle extrêmement forte à l'intérieur du monde polynésien. Ces variations sont démontrées ne serait-ce que par le vocabulaire employé pour désigner des structures de fonction équivalente dans les différents archipels de Polynésie orientale: *marae* dans les archipels centraux (Iles de la Société, Tuamotu, Australes) et en Nouvelle-Zélande, *me'ae* des Marquises, *hei'au* des îles Hawaii ou encore *ahu* de l'île de Pâques.

Ces monuments présentent certes des composantes architecturales communes qui constituent les éléments essentiels et nécessaires au fonctionnement du *marae* et qui trouvent vraisemblablement leur origine dans la Société Polynésienne Ancestrale qui se développa en Polynésie Occidentale préalablement à la dispersion dans le reste du Triangle. Les reconstitutions proposées par les linguistes ont ainsi démontré l'apparition de termes proto-polynésiens liés à l'émergence de nouvelles pratiques religieuses dans la région des Samoa (Biggs, 1988). Il semble que les composantes de l'architecture rituelle aient regroupé à l'origine : un espace de cour appelé *malae* ou *marae* ; une maison des dieux, *fale*, édifiée le long de la cour ; des poteaux ou des pierres dressées désignés sous le terme de *pou* manifestant la présence des dieux et des ancêtres ; une plate-forme surélevée, *ahu*, construite à l'une des extrémités du *marae* et qui constituerait elle-même une évolution de la maison de culte (Kirch et Green, 2001 : 254 ; Kirch, 2000). La cour, l'*ahu* et les pierres dressées seront décrites plus tard comme les structures de base des *marae* de Tahiti (Garanger, 1969 ; Oliver, 1974, I : 96). Cette étape formative en Polynésie occidentale explique le fond culturel commun qui sera introduit dans les régions orientales au cours des grandes migrations polynésiennes qui surviennent entre les 10^{ème} et 14^{ème} siècles apr. J.-C.

Une fois installés dans tout le Triangle polynésien, les groupes développèrent, à un niveau parfois très local, diverses combinaisons à partir des éléments structurels de base. Cette évolution explique la forte variabilité des monuments perçue par les premiers voyageurs occidentaux à partir du 17^{ème} siècle, aboutissement d'un long processus de transformation et de

différenciation culturelle de ce qu'on qualifie désormais plus communément de « complexe *marae* » (cf. Eddowes, 1991). Parce que l'édification d'un *marae* n'est en aucun cas un acte anodin au regard de son rôle énoncé plus haut, il est certain que les combinaisons sont autant de choix effectués par les groupes en réponse à divers facteurs, internes et/ou externes, qui eux-mêmes traduisent des trajectoires historiques propres. Appréhender cette variabilité architecturale apparaît donc

Fig.2 : *Marae* de Reao (photo E.Nolet)



indispensable pour « *comprendre les causes et les enjeux religieux, sociaux et politiques, inextricablement mêlés qui ont conditionné ces choix* » (Conte, 2000 : 201).

Un regard rétrospectif sur l'histoire de la recherche archéologique en Polynésie française montre qu'un effort considérable a été porté à l'étude du complexe *marae*, que ces travaux fassent l'objet d'une attention particulière ou qu'ils soient intégrés à des études plus générales d'organisation de l'espace (*settlement pattern* en anglais). Pourtant, force est de constater que les informations obtenues restent très inégales d'un point de vue quantitatif aussi bien que qualitatif. La majeure partie de la littérature consacrée aux *marae* est constituée d'inventaires de surface qui décrivent les caractères architecturaux des sites. Ces nouvelles données ont enrichi la réflexion comparative, bien que peu d'auteurs soient parvenus à la mener de manière réellement convaincante.

Les prospections pionnières de K.P. Emory aux îles de la Société ont ouvert la voie à cette thématique dès les années 1930, et sa classification des *marae* tahitiens, première du genre, fit longtemps date (cf. Emory, 1933, 1970). Il faut ensuite attendre les années 1969-70 pour voir une reprise des activités de recherche archéologique par l'équipe française menée par J. Garanger puis par le département Archéologie du C.P.S.H. à partir des années 1980.

Les inventaires se poursuivent et s'intensifient, notamment aux îles de la Société, à Tahiti (Chazine, 1978 ; Cristino *et al.*, 1990 ; Garanger, 1964, 1980 ; Orliac, 1984, 1985, 1987), Mo'orea (Descantes, 1993 ; Green et Descantes, 1989 ; Kahn, 2005), Teti'aroa (Vérin, 1962 ; Sinoto et McCoy, 1974 ; Molle, 2011a), Raiatea (Edwards, *n.d.*), Tahaa (Lambert *et al.*, 1987), Huahine (Sinoto *et al.*, 1979, 1981, 1983) et Maupiti (Conte, 1980). Les fouilles de *marae* restent néanmoins très rares,

bien qu'il faille ici souligner l'apport essentiel des travaux de Garanger au *marae Marae Ta'ata* (Garanger, 1975) et de R. Green à Opunohu, Mo'orea (Green, 1961 ; Green *et al.*, 1967), qui tous deux nuancèrent significativement les conclusions précédentes d'Emory. Notons également que plusieurs études auront été réalisées préalablement à des travaux de restauration comme dans la vallée de la Vaihiria (Cristino *et al.*, 1988), mais aussi sur les *marae* de Huahine et le site de *Taputapuatea* à Raiatea (Sinoto, 1969, 2001). De cette masse d'informations ont émergé périodiquement plusieurs contributions d'importance offrant des synthèses orientées vers un aspect soit descriptif (Gérard, 1978a, 1978b, 1982 ; Belçaguy, 1988), soit typologique (Wallin, 1993 ; voir aussi Cochrane, 1998). L'étude de M. Eddowes (1991), s'appuyant d'avantage que les autres sur les données ethnohistoriques, aboutissait pour sa part à un modèle de développement convaincant qui s'éloignait des anciens schémas évolutionnistes et diffusionnistes. Plus récemment, de nouvelles perspectives ont été ouvertes grâce à la thèse de T. Maric sur l'occupation pré-européenne à Tahiti (Maric, 2013) et à une nouvelle monographie sur les *marae* de 'Opunohu à Mo'orea (Kahn et Kirch, 2014).

Les travaux effectués dans les archipels voisins restent peu nombreux en comparaison des îles de la Société. Aux Australes, signalons l'étude extensive de Vérin à Rurutu (Vérin, 1969) et celle d'Eddowes à Rimatara (2004). Si les sites de Tubuai et Raivavae sont relativement bien documentés (Candelot, *n.d.* ; Miller, 1988-1990 ; Hermann, 2011 ; Edwards, 2003), les structures cérémonielles de Rapa le sont en revanche beaucoup moins, à l'exception de celles associées aux villages fortifiés (Mulloy, 1965). Les *me'ae* de l'archipel des Marquises ont quant à eux rarement fait l'objet d'analyses spécifiques (citons Millerstrom, 2003 ; Rolett, 2010 ; Molle, 2011b, 2013), étant



plutôt intégrées à des études générales des structures d'habitat dans les vallées (Suggs, 1961 ; Kellum-Ottino, 1971 ; Ottino et De Bergh, 1990 ; Chavaillon et Olivier, 2007).

Cette brève introduction épistémologique nous amène à souligner la place particulière de l'archipel des Tuamotu au sein du paysage archéologique polynésien, une spécificité qui fut en partie le point de départ du projet de recherche présenté dans cette monographie¹.

Les 78 atolls qui composent l'archipel restent assez mal connus d'un point de vue archéologique, et les données disponibles pour les périodes les plus anciennes restent très lacunaires. Pourtant, de manière presque paradoxale, la plupart des travaux anthropologiques menés sur ces îles auront concerné les *marae* et les pratiques religieuses des populations *pa'umotu*, permettant d'amasser un vaste corpus d'informations au cours des dernières décennies. Il est certain que l'isolement de ces îles au sein d'un espace immense de 600.000 km² et les conditions d'accès souvent malaisées ont constitué un frein à la recherche. Mais cette situation s'explique aussi par la nature des îles elles-mêmes et les contraintes environnementales qui leur sont associées. Uniquement composé d'atolls, l'archipel offre peu de ressources en comparaison des îles hautes voisines. Les roches basaltiques y sont absentes, forçant les groupes humains vivant sur les *motu* à utiliser pour leurs constructions le corail, seul matériau disponible, mais surtout les stocks de bois eux-aussi limités sur les atolls. La plupart des habitations et des structures communautaires était donc édifiée uniquement avec des matériaux périssables, soumis plus durement qu'ailleurs aux aléas du temps et aux événements climatiques parfois extrêmes qui surviennent régulièrement dans cette région. Les épisodes cycloniques et les tsunamis de forte ampleur y sont fréquents et l'absence de reliefs sur les atolls laisse les populations sans protection. Les vents et les vagues ont des effets dévastateurs et balayent librement les *motu* de l'océan au lagon, détruisant sur leur passage les lieux de vie fragiles des communautés, sans cesse appelées à rebâtir leur espace domestique suite à ces cyclones. Ajoutées à l'absence de sédimentation et la nature corallienne des sols peu propice à une conservation des matériaux, les contraintes écologiques propres aux atolls expliquent à elles-seules la très mauvaise préservation des vestiges archéologiques et la difficulté pour les chercheurs de retrouver des sites anciens susceptibles d'être fouillés. Les traces d'une occupation passée sur les atolls sont très éparpillées et souvent difficiles à reconnaître. Dans ce paysage si particulier subsistent encore les restes des anciens temples, les seuls édifices autrefois entièrement bâtis en corail et destinés à survivre à leurs fondateurs. C'est donc presque « par défaut » que l'attention des archéologues s'est rapidement portée sur les nombreux vestiges de *marae* qu'ils découvrirent au cours de leurs prospections, ceux-ci étant les seuls à même de leur ouvrir une fenêtre sur la vie ancienne des communautés *pa'umotu*. L'étude des *marae* est ainsi devenue le thème majeur de la recherche dans l'archipel. Elle le fut d'autant plus qu'un très fort degré de variabilité architecturale à l'intérieur de cette immense région fut mis en évidence dès les prospections pionnières de K.P. Emory dans les années 1930. Ces phénomènes de différenciation n'étaient d'ailleurs pas limités qu'aux monuments cérémoniels puisqu'il semble aussi que l'archipel était divisé en plusieurs entités régionales à l'identité culturelle et linguistique propre à l'arrivée des européens. Ces aires *pa'umotu*, cartographiées

¹ Ce travail fut initialement mené dans le cadre de notre Master en archéologie à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne conduit sous la direction d'E. Conte (Molle, 2007).

pour la première fois par les linguistes Stimson et Marshall (1964), témoignaient de processus historiques divergents que seule l'étude des *marae* était capable d'appréhender.

On perçoit d'ores et déjà la relation intime qui relie, ici sans doute plus qu'ailleurs, les champs archéologique et ethnologique dont les regards croisés constituent les conditions d'une reconstitution sensible du passé *pa'umotu*. Le recours aux sources ethnohistoriques très riches pour l'archipel, voire uniques dans ce qu'elles nous transmettent sur le déroulement des anciens rituels, est une nécessité pour les archéologues appelés à faire parler des alignements de blocs de corail aujourd'hui inertes et délestés de leur *mana*. A l'inverse, les ethnologues ne peuvent reconstituer les systèmes sociopolitique et religieux pré-européens sans comprendre la matérialité des rites et des pouvoirs que révèle l'archéologie. Un véritable dialogue interdisciplinaire doit ainsi s'engager au milieu de ce terrain d'étude. Nous reviendrons plus loin sur l'histoire de la recherche archéologique et ethnologique aux Tuamotu en proposant une revue détaillée de la littérature disponible, mais nous souhaitons ici introduire brièvement la documentation dite « ethnohistorique » et autres sources traditionnelles, dont l'analyse relève plus du fait des historiens et ethnologues, à laquelle nous nous reporterons fréquemment tout au long de cet ouvrage. Ces sources complémentaires peuvent être divisées en trois catégories à la portée, mais aussi à l'intérêt, inégale.

La première rassemble les écrits peu abondants et les témoignages souvent très laconiques des voyageurs occidentaux qui commencèrent à sillonner l'archipel à partir du 16^{ème} siècle et la « découverte » des espagnols. On citera notamment Behrens (1739), Byron (1767), Hawksworth (1789), Turnbull (1807), Duperrey (1825), Beechey (1831), Moerenhout (1837), Fitz-Roy (1839), Dumont d'Urville (1841), Belcher (1843), Wilkes (1844), Lucett (1851) Rochas (1860), Quiros (1904), Corney (1913-1919), Langdon (1975), Stevenson (1983). Peu enclins à débarquer sur les atolls de l' « archipel dangereux » sur lesquels ils ne s'attardèrent jamais longtemps, ces voyageurs n'eurent avec les insulaires que des contacts très brefs qui ne permirent que rarement de rendre compte de leur organisation ou de leur vie spirituelle². De même, ces courts passages ou rencontres entre occidentaux et *pa'umotu* ne donnèrent lieu à aucune documentation iconographique, à l'inverse de Tahiti ou des Marquises où croquis, peintures et aquarelles sont abondants et préservent encore une image vivante des *marae*. De fait, ces sources historiques sont peu favorables à une tentative de reconstitution détaillée.

Les récits les plus intéressants proviennent sans nul doute des missionnaires, en particulier des catholiques, qui entreprirent l'évangélisation des Tuamotu après avoir établi leur religion aux Gambier. Le processus semble avoir débuté en 1849, année de l'arrivée des pères H. Laval et C. Fouqué à Fakarava et Anaa, deux îles où dominaient déjà le mormonisme³. Selon

² L'un de ces témoignages prend ici un caractère presque anecdotique qu'il nous semble intéressant de mentionner et qui concerne le premier réel contact entre occidentaux et *pa'umotu* sur l'atoll de Hao en 1605 (Magellan avait fait une brève escale sur l'atoll alors supposé inhabité de Pukapuka en 1519). Quiros, capitaine de cette expédition espagnole, descend à terre escorté de soldats et de moines franciscains et s'entretient avec plusieurs insulaires. Ils découvrent sur l'île une aire sacrée sur laquelle se dressait un autel rectangulaire et interprètent rapidement cet endroit comme un lieu « où le malin parle et trompe ces pauvres indigènes ». On comprend ici qu'il s'agit de la première description d'un *marae* aux Tuamotu, sur lequel les espagnols dressent une croix pour sanctifier l'endroit (cf. Scemla, 1994 : 33). Les modalités de cette rencontre annonçaient déjà d'une certaine manière l'action des missionnaires sur les lieux de culte anciens, deux siècles plus tard.

³ Protestants, catholiques et mormons se lancèrent dans une véritable course à l'évangélisation dans un contexte souvent qualifié de conflictuel.

le père Hodée, la première église catholique des Tuamotu fut consacrée le 28 mars 1850. De par la charge qui leur était confiée, les missionnaires eurent l'occasion de s'installer sur les îles pour des durées parfois très longues, en tout cas bien plus que les voyageurs dont il était question auparavant. Ces séjours prolongés leur permirent non seulement d'apprendre les langues autochtones mais aussi de se livrer à des recherches minutieuses concernant la culture des populations à convertir. Si comme ailleurs en Polynésie, leurs écrits laissent parfois transparaître leur étonnement et leur révolte face à ces cultes païens qu'ils s'efforcèrent de faire disparaître, il n'en reste pas moins que leur intérêt intellectuel dépassait souvent leur charge officielle, les amenant à faire preuve d'un zèle quasi-ethnographique dans leur travail de recueil et d'enregistrement (Nolet, 2006 : 17). En effet, ils s'attachèrent à décrire en détails certaines cérémonies et rituels conduits sur les *marae* dont ils furent les derniers témoins privilégiés avant que ceux-ci ne soient définitivement interdits par l'église qui concourait en parallèle à un bouleversement radical des institutions traditionnelles.

Trois personnalités importantes sont à souligner, dont la contribution sera mentionnée à plusieurs reprises dans notre étude. Le R.P. Hervé Audran, membre correspondant de la *Polynesian Society*, résida à Fakahina durant plusieurs années. Il y recueillit des traditions historiques (Audran, 1918b, 1919) et s'intéressa plus particulièrement aux populations et aux coutumes de Napuka (1918a) et de Fakahina (1919 : 161-167, 1927a, 1927b). Le R.P. Albert Montiton de la Congrégation des Sacres-Cœurs des Frères Picpus, a vécu à Anaa, Fangatau et Tatakoto. Ses observations et compilations de récits mythiques furent publiées en 1874 dans la revue des Missions Catholiques (Montiton, 1874). Enfin, nous disposons également des correspondances du R.P. Germain Fierens à Napuka (Fierens, 1872 ; 1879a, 1879b). Les témoignages des missionnaires catholiques ne furent que partiellement publiés sous forme de lettres ou de rapports, mais une immense quantité de documents reste encore inédite à ce jour⁴.

Notons pour terminer que les compilations de données fournies par les missionnaires introduisent le recours aux différents types de renseignements oraux qu'il est (ou plutôt qu'il était, les savoirs et traditions disparaissant à un rythme de plus en plus rapide) possible de recueillir aux Tuamotu, ce bien qu'ils relèvent d'un « savoir formalisé » (Ottino, 1965 : 5). On distingue ainsi les récits déclamatoires ou « paroles des ancêtres » (*faatara*), les généalogies (*tuatapapara'a*) dont nous verrons toute l'importance pour l'étude des *marae*, et les paroles isolées (*parau*) auxquels s'ajoutent les récits cosmogoniques, mythiques et héroïques, ainsi que les chants funéraires (*fagu*) et les prières. Les généalogies et les *faatara* ont été transcrites depuis un siècle et conservées dans les *puta tupuna*, littéralement des « livres d'ancêtres » (Babadzan, 1979 ; Saura, 2008). Ces cahiers contiennent des informations générales sur les *marae*, leur nom, leur appartenance et le nom de la terre où ils furent édifiés. Dès les années 1850, les *tōmite* (comités) institués dans toute la Polynésie attribuaient des titres fonciers aux personnes pouvant apporter, grâce aux généalogies, la preuve de leur appartenance à tel groupe familial dont les terres étaient revendiquées. Les *puta tupuna* ont de ce fait acquis un caractère économique très fort, recelant des informations capitales pour les *pa'umotu* qui

voulaient faire valoir leurs droits sur les terres, et sont gardées presque jalousement par les familles, ce qui explique en partie la difficulté, certes légitime du point de vue des insulaires, qu'ont les ethnologues à accéder à ce type de source. Ces différentes « paroles traditionnelles » ont pu dans quelques cas être mises en œuvres de manière magistrale au sein d'analyses anthropologiques plus larges portant notamment sur l'organisation socio-politique ancienne des *Pa'umotu* (cf. Ottino, 1965 ; Nolet, 2006, 2007, 2014 ; Torrente, 2010, 2012), mais éclairent aussi la fonction des *marae*.

En s'appuyant sur cette riche documentation ethnohistorique et les traditions orales ayant heureusement fait l'objet d'enregistrements, les archéologues peuvent ainsi dépasser la simple description des structures cérémonielles, étape nécessaire mais qui ne reste qu'un moyen d'appréhender au-delà la réalité du complexe *marae* par une approche fonctionnelle dont nous avons rappelé plus haut toute l'importance. Il s'agit donc bien d'une approche « ethnoarchéologique » des *marae*, tant dans ses enjeux que dans ses méthodes (cf. Conte, 2006b).

Des vestiges nombreux, découverts sur des bouts de terre éparpillés dans une région aussi vaste que l'Europe de l'Ouest... l'ambition de synthèse est nécessaire et exigeante. Observer et comprendre la variabilité des *marae* à une telle échelle géographique constitue un véritable défi qui, pour être relevé, nécessite la mise en place de méthodes et d'outils particuliers, ce à quoi nous nous sommes attachés dans cette étude. L'étape de description structurelle est incontournable mais requiert un corpus homogène et construit, condition essentielle à la construction d'une typologie monumentale qui se doit de refléter toutes les variations architecturales enregistrées depuis près de 80 ans. Il s'agit d'une approche globale, s'appuyant sur une revue détaillée de la littérature archéologique et sa transcription sous la forme d'une base de données relationnelle. Cet exercice qui apparaît parfois fastidieux est néanmoins un préalable indispensable à toute tentative de compréhension des phénomènes sociétaux et religieux qui constitue l'objectif de ce travail. Cette première synthèse du complexe *marae* aux Tuamotu apporte certainement un regard neuf et englobant sur un pan de l'histoire ancienne de l'archipel, et complète par l'archéologie d'autres travaux de référence publiés par nos collègues anthropologues. Mais elle ne peut en aucun cas prétendre répondre à toutes les questions que pose ce thème de recherche. Elle peut tout au plus lui fournir un fondement scientifique solide et des bases de réflexion innovantes.

Dans un premier chapitre, nous proposerons au lecteur un bref aperçu de la société *pa'umotu* telle qu'il est possible de la reconstituer au moment de l'arrivée des Européens. Le chapitre 2 introduira les méthodes suivies dans le cadre de notre étude en partant d'une revue des sources disponibles pour en arriver à la constitution d'un corpus et la mise en place d'une nouvelle classification monumentale. Le chapitre 3, plus descriptif, s'attachera à documenter l'ensemble des variations architecturales enregistrées sur les *marae* de l'archipel. Il sera suivi (chapitre 4) d'une analyse générale des principaux éléments qui composent les sites. L'approche fonctionnelle qui constitue un aspect novateur de ce travail, sera abordée dans le chapitre 5 construit autour des thèmes socio-politique, rituel et funéraire. L'analyse de la répartition géographique des types de *marae* grâce aux outils statistiques (chapitre 6) fournira les bases d'une réflexion plus générale sur un modèle de développement du complexe *marae* (chapitre 7).

⁴ Un important travail de recherche et d'analyses de ces archives, conservées à la fois au Bishop Museum d'Honolulu à Hawaï et au Vatican à Rome (archives de la Congrégation des Sacrés Cœurs des Frères Picpus) a été entamé avec le travail de thèse d'E. Nolet (2006, 2014).

Fig. 1.3 : Végétation intérieure de l'atoll de Fakahina (photo F.Jacq)



BREF APERÇU DE LA SOCIÉTÉ *PA'UMOTU* À L'ÉPOQUE PRÉ-EUROPEENNE

1. Le cadre géographique et environnemental

L'archipel des Tuamotu constitue le principal ensemble d'îles coralliennes du Pacifique (fig.1.1). C'est aussi l'un des archipels les plus isolés, ses atolls étant parmi les plus éloignés des rivages continentaux. A l'isolement, facteur de marginalité, s'ajoutent encore l'émiettement et l'exiguïté des terres.

Le groupe d'îles, d'orientation générale NO-SE, s'étire sur 1800 km de long et près de 600 km de large et couvre un espace maritime de près de 600 000 km². La surface des terres émergées ne totalise en revanche que 680 km².

Les alignements d'îles sont issus de plusieurs points chauds localisés dans la région de Pitcairn ainsi que d'autres sources magmatiques plus éloignées au Sud-Est à partir desquelles elles se sont formées entre 52 et 22 millions d'années. Les atolls constituent la dernière étape d'évolution des îles hautes volcaniques soumises à phénomènes conjoints d'érosion et de subsidence. La fixation des coraux sur les pentes sous-marines permet le développement d'étroites bandes de terre, ou *motu*, qui ceinturent peu à peu le lagon où le cône volcanique central s'enfonçe quant à lui progressivement jusqu'à disparaître

totalemment pour ne laisser place qu'à un atoll (fig.1.2). Toutefois, les situations sont très variées dans l'archipel, que ce soit dans la taille des îles (Rangiroa est le deuxième plus grand atoll du Pacifique) ou leur degré d'ouverture à l'océan dépendant du nombre de passes et de chenaux (*hoa*). On compte aussi sur la frange sud de la région Nord-Ouest des atolls légèrement surélevés (Anaa, Niau, Tikehau, Rangiroa et Mataiva) suite à des bombements de la plate tectonique survenus suite à des mouvements autour de Tahiti et Mo'orea. Parmi eux, Makatea représente l'exemple type d'un atoll soulevé, entouré de falaises calcaires dont la hauteur atteint près de 90 m. Des phénomènes complexes de diagenèse ont ensuite provoqué dans ses dépressions centrales la formation de phosphate qui fit la richesse de l'île au 20^{ème} siècle.

Le milieu écologique des atolls présente un nombre limité d'espèces végétales, pour la plupart adaptées aux conditions de salinité et de sécheresse (Bonvallet *et al.*, 1994 : 63). L'éloignement des masses continentales explique la faible diversité floristique. Malgré un taux endémique relativement élevé, la majorité des plantes a été introduite par l'homme (figs.1.3 et 1.4). Du côté large des *motu*, on trouve les espèces

Fig.1.2 : Vue aérienne de l'atoll de Napuka et ses *motu* (photo E.Conte)





Fig. 1.4 : Bordure de lagon, Fakahina (photo F.Jacq)

résistantes aux embruns comme le *miki miki* (*Pemphis acidula*), le *tohonu* (*Tournefortia argentea*), le *gāpata* (*Scaevola taccada*) et le *kahāia* (*Guettarda speciosa*). À l'intérieur des terres, avant que ne se développent les immenses cocoteraies plantées au 19^{ème} siècle, la végétation était dominée par le *'ati* (*Calophyllum inophyllum*), le *'aito* (*Casuarina equisetifolia*), le *tou* (*Cordia subcordata*), le *pūrau* (*Hibiscus tiliaceus*), mais surtout le *tima* (*Pandanus tectorius*) et le *gatae* ou *puka* (*Pisonia grandis*).

La végétation, comme les sols, est régulièrement soumise aux intempéries climatiques parfois extrêmes dans cette région du Pacifique où les risques cycloniques sont élevés. Au cours du 19^{ème} siècle, on estime qu'un cyclone dévastateur a touché l'archipel tous les 25 ans (*Ibid.* : 19). La fragilité du milieu participe un peu plus à leur réputation d'îles marginales soumises à des conditions naturelles extrêmes, ce qui n'empêcha pourtant pas la culture *pa'umotu* de s'y développer, bien avant l'arrivée des Européens.

L'archipel fut signalé pour la première fois en janvier 1521 lorsque Magellan découvrit un atoll qui pourrait être Pukapuka ou Fakahina. Mais la dispersion et la petitesse de ces îles basses expliquent en partie que l'exploration de l'archipel ait été si lente puisqu'elle ne s'achève qu'en 1830. Il est certain que les voyageurs occidentaux se tinrent longtemps à l'écart de ces atolls entourés de récifs et d'écueils parmi lesquels il est très difficile de naviguer, un caractère qui contribua à leur désignation en des termes souvent peu favorables : « îles pernicieuses », « ténébreuses », le « labyrinthe » ou encore « l'archipel dangereux » (le nom de Tuamotu, les « îles éloignées », ne sera adopté officiellement qu'en 1852 par l'administration). Le manque de ressources commercialisables sur ces terres n'appelait par ailleurs qu'à des passages très ponctuels des navires qui préféraient relâcher dans les îles hautes de la Société ou des Marquises. Il faudra attendre l'arrivée des missionnaires au milieu du 19^{ème} siècle pour voir un désenclavement progressif de ces îles sur lesquelles commencèrent à se développer la culture intensive du coprah et les récoltes de nacre et de perles, si abondantes dans les lagons.

2. La question du peuplement de l'archipel

Aux Tuamotu plus qu'ailleurs en Polynésie française, la difficulté est grande pour les archéologues de définir la nature et les modalités des premières occupations humaines. La nature des sols coralliens auxquels s'ajoutent des événements

dévastateurs tels que les tsunamis et les cyclones empêchent tout processus de sédimentation susceptible d'enregistrer les traces d'une occupation passée. La plupart des vestiges archéologiques découverts sur les atolls remonte à une période relativement récente de leur histoire, tout au mieux aux derniers temps de la période pré-européenne. Il est cependant quasiment impossible de découvrir des sites plus anciens encore préservés, à l'exception peut-être des atolls surélevés (mais cela reste encore à prouver). De fait, la question du peuplement des îles Tuamotu est très délicate.

Les données les plus récentes acquises notamment aux Marquises (Conte et Molle, 2014) et aux Gambier (Kirch *et al.*, 2010, *sous presse*) permettent aujourd'hui de reconsidérer les divers modèles de peuplement de la Polynésie orientale qui se sont succédés depuis les années 1970. Il apparaît de plus en plus certain que les premières migrations polynésiennes dans la région sont survenues vers la fin du 1^{er} millénaire de notre ère, permettant un peuplement rapide des archipels centraux puis des groupes marginaux de Hawaïi et de l'île de Pâques vers les 11^{ème} ou 12^{ème} siècles apr. J.-C., et enfin de la Nouvelle-Zélande autour de 1250-1300 apr. J.-C. (cf. Kahn, 2014 ; Kirch, 2010). Le cas des Tuamotu a cependant été mis de côté dans la plupart des propositions, en raison du manque crucial de données invoqué plus haut.

L'un des points-clés réside dans le moment à partir duquel les atolls sont devenus habitables pour les groupes humains. En effet, la région Pacifique a connu de tout temps des variations du niveau marin. Lorsqu'à certaines époques ce dernier s'élevait, les îles basses étaient alors immergées. Concernant les Tuamotu, on suppose que le niveau de la mer a commencé à diminuer entre 800 et 1400 apr. J.-C. (Dickinson, 2003, 2009) laissant ainsi affleurer les *motu*, mais les situations varient de l'Ouest à l'Est de l'archipel. En considérant aussi un temps nécessaire à la régénération de la flore suite à l'émergence des terres, on estime aujourd'hui que la plupart des atolls n'étaient sans doute pas habitables avant 1000-1100 apr. J.-C. Les premiers peuplements, ou tout au moins des occupations ponctuelles, sont de fait plus tardifs. En raison de l'immensité du groupe, il est vraisemblable que les atolls aient été découverts en plusieurs étapes, sans doute à l'occasion de mouvements des groupes à l'intérieur de sphères d'interaction centrées sur les îles hautes qui entourent l'archipel. Dans une proposition récente (à paraître), Conte se base sur une comparaison des données archéologiques et linguistiques pour tracer les grandes lignes d'un modèle de peuplement. Des groupes originaires de la région de Samoa ont d'abord colonisé les Cook du Nord et pu découvrir les îles de la Société et les Tuamotu de l'Ouest à partir de 900-1000 apr. J.-C. Dans la continuité de ces migrations ont été abordées les îles Marquises qui entretiendront dès lors des relations avec

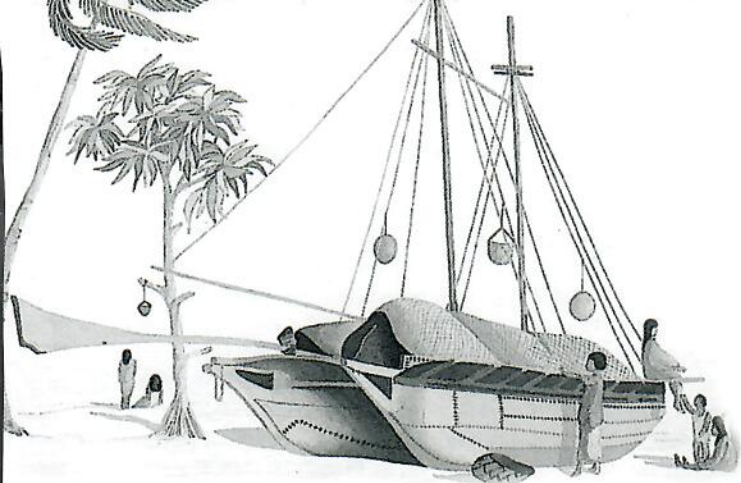


Fig.1.5 : Pirogue double des Tuamotu (Aquarelle de Byam Martin, 1847, Peabody Museum)

les Tuamotu du Nord. Selon Fischer (2001 : 121), des groupes marquisiens ont colonisé, vers 1150 apr. J.-C., les atolls de l'Est et établi une sphère d'interaction avec Mangareva. Toutefois, les résultats les plus récents obtenus aux Gambier montrent que ces îles étaient déjà occupées au 10^{ème} siècle. L'exploration de la région orientale des Tuamotu a donc pu s'étaler entre 1000 et 1200 apr. J.-C., et peut-être même plus tardivement au rythme de l'émergence des atolls et de la réhabilitation de leurs écosystèmes.

3. L'organisation sociopolitique à l'époque pré-européenne

Parmi les sociétés de Polynésie orientale, celles des Tuamotu furent longtemps décrites comme des sociétés peu stratifiées en comparaison de celles des îles hautes voisines, selon l'idée très déterministe que les institutions politiques et culturelles étaient entièrement façonnées par l'environnement contraignant des atolls (voir Sahlins, 1957, 1958). Des travaux ethnologiques récents ont néanmoins démontré qu'au moment du contact Occidental, les sociétés *pa'umotu* étaient organisées autour d'individus pourvus d'une grande autorité, et que des dynamiques complexes contribuaient à une stratification des statuts plus marquée qu'on ne le pensait jusqu'à présent (Nolet, 2006, 2007, 2014 ; voir aussi Torrente, 2012).

Les principales divisions de l'organisation socio-politique étaient appelées *gati*, terme qui désigne des groupes de filiation. Chacun était subdivisé en plusieurs branches, également appelées *gati* (ou 'ōpū à Rangiroa), elles-mêmes issues des descendants de l'ancêtre commun dont elles portaient le nom. La branche dont le fondateur était le plus proche généalogiquement de l'ancêtre souche détenait un rôle prééminent qui en faisait le *gati ariki*. Il semble que les *gati* aient possédé une large autonomie, puisque chaque groupe constituait une communauté politico-religieuse indépendante installée sur une portion de terre. Le lieu de résidence et le *gati* s'associent dans le *matakeinanga*, un terme lié à l'idée de localité, et qui est souvent assimilé à un district. Le *gati* possédait un patrimoine matériel comprenant un *marae*, une place de réunion (*tahua*), des points d'eau (*vai*), des parcs-pièges ('*aua i'a*) et des viviers à poissons (*tipua i'a*), des pistes ('*e'a*), des fosses de culture *maite*, des maisons longues (*fare roa* à Rangiroa) et des lieux de sépulture.

On distingue trois principales catégories d'individus jouissant d'une autorité plus ou moins forte au sein des *gati*. La première est le chef *ariki* qui héritait son pouvoir selon le principe de primogéniture (les aînés des branches généalogiques *gati* étaient parfois désignés sous le nom de *tuakana*). Détenteur de la ceinture de plumes rouges *maro kua*, le *ariki* était non seulement le dirigeant du groupe socio-politique mais recevait également des attributions de prêtre sur le *marae* et de chef

de guerre (fig.1.6). Sa qualité d'officiant lors des cérémonies en faisait un intermédiaire entre les hommes et les dieux, ce qui justifiait sa conversion post-mortem en *maitu*, un ancêtre divinisé qui pouvait ainsi continuer d'exercer ses bienfaits sur la communauté même après sa mort.

Le terme *kaito* désignait dans la société *pa'umotu* un spécialiste de la guerre qui aurait accédé à ce statut par un long apprentissage (Ottino, 1965 : 36). Ces « chefs de guerre » étaient distingués des guerriers ordinaires et agissaient en tant que « champions » pour le *gati* dont il défendait la cause. Certains récits racontent les combats des seuls *kaito* qui évitaient ainsi les conflits généralisés.

En accumulant du prestige, ils concentraient un pouvoir étendu leur permettant parfois de supplanter les *ariki*. Leur arme de prédilection était la lance *komore* qu'ils portaient avec eux sur le *marae* (fig.1.7).

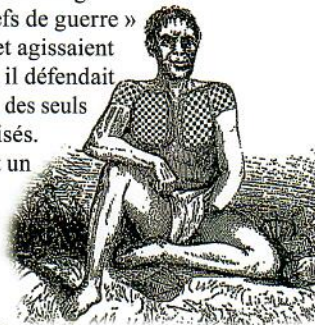


Fig.1.6 : Chef de Raraka (gravure de Wilkes, 1884)

Le troisième statut d'importance concerne le *tahuga*, un terme difficile à définir mais qui aurait désigné un prêtre désigné pour conduire les rites religieux et/ou un spécialiste dans un domaine particulier qui peut être précisé par l'accollement d'un mot : *tahuga-fare* pour le charpentier, *tahuga-rākau* pour le guérisseur *etc.* Les fonctions sacerdotales les plus importantes semblent avoir été portées par les *tahuga* bien que les titres varient d'une île à l'autre (le père Audran désignait à Fakahina le prêtre principal du *marae* sous le nom de *kaumuku*, qui était assisté par deux aides, *huhuki*). Il est souligné à plusieurs reprises que ces *tahuga* jouaient un rôle essentiel dans les cérémonies de circoncision.

Kaito et *tahuga* semblent avoir fondé leur autorité sur la performance d'une pratique spécialisée qui leur permettait dans certains contextes de contrebalancer le pouvoir traditionnellement détenu par les chefs héréditaires *ariki*.

Ajoutons que sur certaines îles, Napuka notamment, une distinction était faite sur l'âge. Le terme *paku* désigne tout à tour les aînés et les vieillards ce qui pose des problèmes d'interprétation. Les *paku* avaient le droit de recevoir les morceaux de choix lors des rituels de consommation de tortues sur les *marae*. Les *tamatika* étaient les jeunes hommes ayant récemment subi la supercision (enlèvement partiel du prépuce), une opération rituelle qui marquait le passage de l'enfance à l'âge adulte et leur offrait l'accès au *marae*, mais

Fig.1.7 : Entraînement au combat à la lance, Vahitahi, 1930 (photo Emory, Bishop Museum)



de manière limitée puisqu'ils ne pouvaient y consommer de la tortue qu'en un second temps, après les *paku*.

Pour terminer cet aperçu rapide de l'organisation politique ancienne, il nous faut évoquer la question des regroupements et alliances à l'échelle de l'archipel. L'analyse anthropologique des données ethnohistoriques tend à confirmer l'idée que les atolls auraient formé des petits royaumes indépendants placés sous l'autorité politique d'un ou de plusieurs chefs. C'était par exemple le cas de Takume et Raroia (Danielsson, 1956). L'évolution plus ou moins indépendante de ces groupes d'îles a conduit à la grande diversité culturelle qui caractérisait l'archipel à l'arrivée des Occidentaux. Celle-ci s'exprime principalement dans les langues et dialectes qui présentent des variations d'une « région » à l'autre. Elles furent analysées initialement par le linguiste Stimson qui en cartographia l'extension géographique, mettant en évidence plusieurs aires culturelles. La carte fut publiée pour la première fois dans leur dictionnaire de la langue *pa'umotu* en 1964 (voir chapitre 6). Cette diversité dépasse le cadre linguistique et se retrouve dans d'autres aspects tout aussi essentiels et particulièrement dans la sphère religieuse et les pratiques cérémonielles menées sur les *marae* qui font l'objet de cette étude.

4. L'exploitation des ressources naturelles

Loin de l'image miséreuse que les Européens ont longtemps véhiculé à propos des *pa'umotu*, ceux-ci avaient su bien au contraire tirer le meilleur parti de leur environnement et s'adapter aux conditions écologiques contraignantes des atolls. L'exploitation des ressources naturelles, certes limitées, était basée sur une connaissance intime des différents milieux



Fig.1.8 : Maison basse traditionnelle, Napuka (d'après Emory, 1975)

marins et terrestres qui leur fournissaient ce dont ils avaient besoin pour se nourrir et travailler.

Les habitations traditionnelles étaient simples si l'on s'en réfère aux quelques témoignages ethnohistoriques (Wilkes, 1844). Les maisons basses de Napuka observées par Emory dans les années 1930 suivaient un modèle sans doute proche des constructions anciennes (Emory, 1975 : 47). La figure 1.8 présente l'une de ces maisons formée d'une charpente descendant jusqu'au sol, aux extrémités en absides dont l'une aménageait une entrée étroite uniquement fermée par des planches de bois. La structure était faite de bois de *Pisonia grandis* ou de *Cordia subcordata* et la toiture était réalisée



Fig.1.9 : Maison vers 1900, Herheretue (Bishop Museum)

en tuiles végétales de pandanus. Au cours du 19^{ème} siècle, les contacts de plus en plus fréquents avec Tahiti conduisirent à l'adoption de murs et à l'édification des structures sur des plates-formes de corail (Orliac, 2000 : 126), si bien que les maisons basses furent progressivement remplacées par ces nouvelles formes (fig.1.9).

La pêche constituait l'occupation première des *pa'umotu* pour qui le milieu marin, lagunaire, récifal et pélagique, constituait



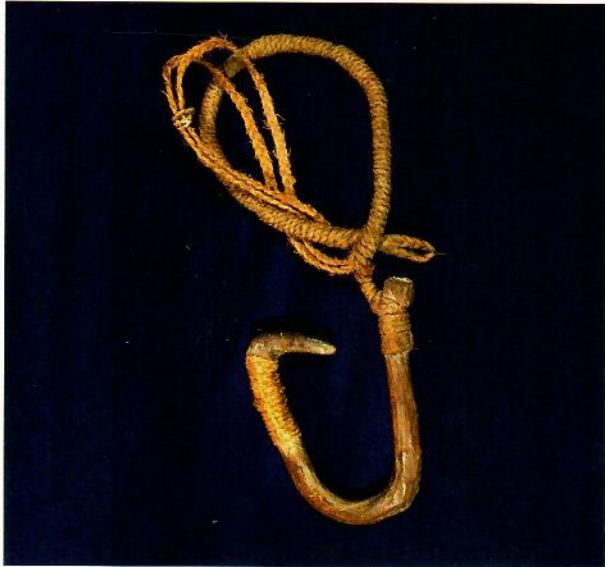
Fig.1.10 : Pêche à la foëne sur le récif, Napuka (photo E.Conte)

Fig.1.11 : Parc à poissons, Fakahina (photo J.F.Butaud)



la source essentielle de nourriture. Leur compréhension des phénomènes naturels et leur connaissance des proies les amena à développer des techniques de pêche très variées et adaptées à leurs besoins (cf. Conte, 1985, 1987, 1988) : pêche à la ligne, au filet, à la lance, foëne ou harpon, nasses et parcs-pièges (figs.1.10 et 1.11). Au côté des nombreuses espèces de poissons,

Fig.1.12 : Hameçon à requin, Musée de Tahiti (photo E.Conte)



la tortue *Chelonia mydas* était particulièrement appréciée et faisait l'objet d'une consommation ritualisée sur les *marae*. Si la pêche et la capture des tortues, qu'elles s'inscrivent dans un cadre collectif ou individuel, étaient l'activité des hommes, la collecte de coquillages, en particulier les bénitiers du lagon, était réservée aux femmes (Conte, 1992).

Les hameçons étaient taillés dans la valve des huîtres perlières *Pinctada margaritifera*, dans de l'écaille de tortue et parfois dans des bois durs (fig.1.12) lorsqu'ils servaient à attraper des requins (Garanger, 1965 ; Sinoto et Kellum, 1965). Os et coquillages servaient à la fabrication d'objets du quotidien : couteaux en mâchoires de poissons, pèle-fruits en porcelaine, colliers et autres éléments de parure en nacre. Dans un environnement dépourvu de matériau basaltique, les hommes eurent recours au test des bénitiers pour tailler des lames d'herminette, et au corail pour faire des pilons.

La consommation de viande de cochons, de chiens, de poulets et d'autres oiseaux chassés complétait la diète des *pa'umotu* au même titre que les fruits de pandanus et autres tubercules

Fig.1.13 : Préparation de la nourriture pour le four *imu*, Makatea (photo G.P.Wilder, Bishop Museum)



(fig.1.13). Sur des atolls où l'eau douce est rare en surface, l'horticulture était pratiquée d'une manière originale dans des fosses de culture appelées *maite* ou *kauwai* (fig.1.14). Il s'agissait de creuser le sol corallien sur une épaisseur d'un mètre ou plus jusqu'à atteindre dans le substrat la lentille d'eau douce qui forme une nappe alimentée par l'eau de pluie. On y plantait alors les taros (*Colocasia esculenta* et *Cytosperma chamissonis*) et autres cultivars tels que le 'ape (*Alocasia macrorrhiza*), le *taruā* (*Xanthosoma sagittifolium*), le 'aufi (*Cordyline fruticosa*) et plus rarement les bananiers. Le fond de la fosse était enrichi régulièrement par un compost végétal. Les *maite* formaient des réseaux plus ou moins étendus sur les *motu* à proximité des zones d'habitation, et se sont multipliés au cours du temps en fonction des besoins alimentaires des communautés (voir Barreau, 1957 ; Chazine 1985a, 1985b, 1993). Les nourritures étaient cuites dans des fours de terre, *rotika neki*, ou directement sur des petits grils, *rotika tikana* (Conte, 1986). D'autres fours, souvent associés à des *marae*, étaient réservés à la cuisson des bonites et des tortues.

Fig.1.14 : Fosses de culture *maite*, Fakahina (photo G.Molle)



5. Les pratiques religieuses

La religion *pa'umotu*, qui est l'un des thèmes centraux de cet ouvrage, fut abordée dans plusieurs monographies et articles. Nous en présentons ci-après des éléments saillants. Se basant sur les chants, prières et récitations qu'il recueillit auprès de ses informateurs, le linguiste Stimson produisit une synthèse sur la religion ancienne (1933) dans laquelle il eut l'occasion de revenir sur un aspect fondamental de la cosmogonie *pa'umotu*. En 1869, l'administrateur Caillet obtint du chef Paiore de Anaa un récit de création accompagné d'un schéma qui fut publié dans l'ouvrage de T. Henry en 1928 puis repris par Emory (1939a, 1940a, 1940b), et sous des versions modifiées par Montiton (1874), Young (1919) et Audran (1928). Dans le récit initial de Paiore, il est dit que l'univers émergea du néant en plusieurs phases aboutissant à la mise en place de trois plates-formes ou strates (*apa*) superposées⁵. Les schémas tardifs sont plus complexes et présentent non plus trois mais neuf strates, ce qui laisse supposer un possible remaniement sous l'effet de la progression catholique dans les îles (fig.1.15). Il est intéressant de noter que les noms des strates primordiales sont ceux des groupes les plus prestigieux de l'archipel, les généalogies étant rattachées aussi à des couples mythiques (Torrente, 2012 : 213).

Comme à Tahiti, le panthéon *pa'umotu* était fort d'une

⁵ Torrente (2012 : 213) a bien montré l'importance du concept de strates que l'on retrouve dans les termes *apāpa* (« empiler ») et *tuatapapara'a* (« généalogie »), qui suppose une même hiérarchisation du monde invisible des dieux que des vivants.

multitude de divinités vénérées tour à tour par les hommes selon leurs « revendications spirituelles ». Torrente distingue ainsi trois groupes de divinités : les *atua* n'ayant jamais eu d'existence terrestre, les dieux locaux qui sont des ancêtres divinisés *maitu*, et des divinités de rang inférieur pouvant jouer le rôle de protecteur ou d'esprit malveillant et appelées *vaerua o te Po* ou *tuputupua* (*Ibid.* : 221).

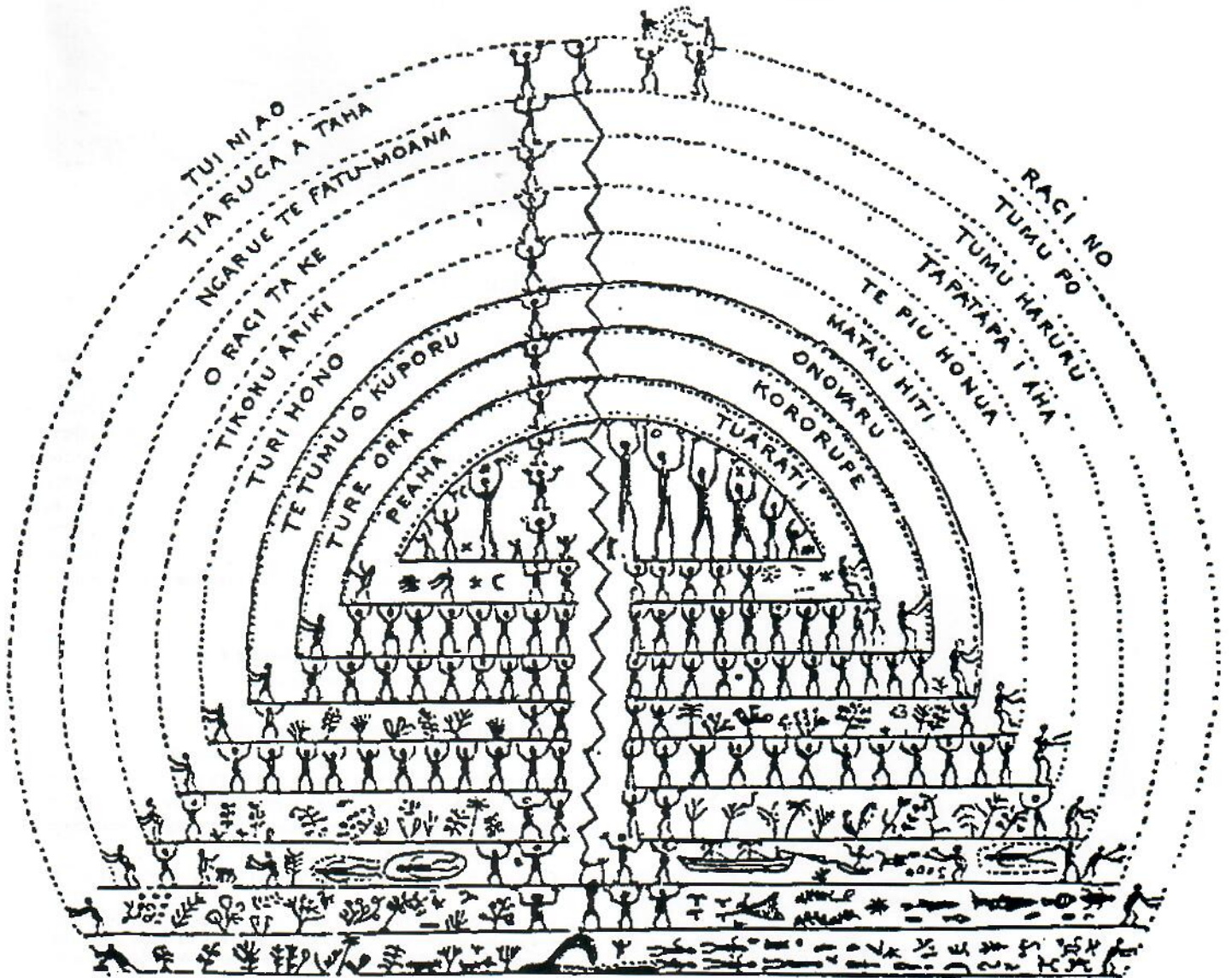
Les dieux principaux étaient Tane, Atea et Tangaroa et leurs noms reviennent très fréquemment dans les prières du *marae*. Aux Tuamotu, les cycles mythiques des héros Tiki, Maui, Tahaki (Tafa'i) et Rata sont repris constamment d'une région à l'autre (voir Stimson, 1937). D'autres figures secondaires sont elles aussi mentionnées à plusieurs reprises. Par exemple, à Fangatau, Tekurotoga était invoquée pour guérir maux de têtes et fièvres, tandis que Tama était supposé guérir les chutes et blessures graves. Le choix d'une ou plusieurs divinités dépendait à la fois des traditions culturelles de la région mais aussi des intentions des individus ou des groupes qui faisaient appel à eux sur les *marae*. Il importe ici de souligner que les dieux polynésiens ne faisaient pas l'objet d'adoration. La relation entre les hommes et les puissances invisibles reposait sur le concept de don / contre-don, amenant les hommes à instrumentaliser les dieux et, par l'intermédiaire d'offrandes et de prières, de les contraindre à intervenir en leur faveur selon leur domaine de compétence (Babadzan, 1993). De la sorte, l'échec d'une demande pouvait conduire

un individu à se tourner vers une autre figure divine qui remplacerait celle inefficace. Ces dernières remarques expliquent notamment la quasi-quotidienneté des rituels au *marae* et le recours aux dieux et aux ancêtres dans la plupart des aspects communautaires et domestiques. Les croyances étaient innombrables, en particulier celles liées à la pêche dont nous avons montré plus haut l'importance pour les *pa'umotu*. Les rites propitiatoires destinés à garantir l'abondance des ressources étaient fréquents.

Il n'existe pas de représentations des dieux à proprement parler, même si quelques rares tiki de corail ont été conservés. Une divinité marine nommée Tu-te-puga-nui, gardien des profondeurs abyssales, était selon Caillot l'objet d'invocations secrètes par les pêcheurs de Makemo, Takume et Raroia (1934 : 63). Un masque figure son visage sur lequel sont incrustés des coquillages, et semble avoir été utilisé dans des représentations théâtrales en son honneur.

Enfin, mais nous y reviendrons en détails plus loin dans notre analyse, il ne fait aucun doute que les ancêtres *tupuna* jouaient un rôle prépondérant dans les croyances anciennes de l'archipel, au point parfois de supplanter les divinités *atua* elles-mêmes. Les cultes qui leur étaient rendus sur les *marae* avaient le même objectif d'instrumentalisation, mais d'une manière évidemment plus directe de par le lien généalogique existant entre les utilisateurs des *marae* et les ancêtres.

Fig.1.15 : Schéma de création du monde selon Païore (Emory, 1939a)



APPRÉHENDER LA VARIABILITÉ DES *MARAE* : OUTILS ET MÉTHODES

1. Des données de terrain à l'analyse d'un corpus

1.1. Historique de la recherche : un corpus inégal

Comme nous l'avons souligné en introduction de cet ouvrage, les premières mentions des *marae* aux Tuamotu furent données par les missionnaires catholiques, dont certains décrivent en détails des cérémonies encore pratiquées sur quelques sites, comme à Napuka. Cet intérêt presque scientifique porté à la collecte et l'enregistrement des traditions orales était cependant plus proche d'une démarche ethnographique qu'archéologique au sens propre du terme, dans la mesure où ces auteurs ne fournissent que très rarement des relevés précis ou des descriptions détaillées des sites qu'ils eurent l'occasion de visiter. Ces informations n'en restent pas moins essentielles pour une

reconstitution des pratiques religieuses anciennes.

La démarche entreprise par les missionnaires fut poursuivie au début du 20^{ème} siècle par le naturaliste et amateur éclairé L.G. Seurat. Outre ses recueils de légendes *pa'umotu* (1905a, 1905b, 1906) et son étude des engins de pêche traditionnels (1904, 1905c), il décrit aussi quelques *marae* dans l'est de l'archipel. A la même époque, E. Caillot s'intéressait lui aussi à la religion ancienne des Tuamotu, et publiait deux ouvrages à ce sujet (1910, 1932). Les écrits de Caillot contenaient néanmoins beaucoup d'erreurs et de considérations personnelles témoignant d'un manque de rigueur certain qui l'éloigne des méthodes plus scientifiques dont fait preuve Seurat et les membres des expéditions américaines qui déburent dans les années 1930. Sous l'égide d'une institution phare du Pacifique, le Bernice Pauahi Bishop Museum de Hawaii, est organisée une première mission aux Tuamotu en 1929-1930 (Emory, 1932)

Fig.2.1 : *Marae* Punakau, Tatakoto, 1930 (photo Emory, Bishop Museum)



qui sera suivie en 1934 de la *Mangarevan expedition* (Emory, 1935). K.P. Emory, archéologue polynésien, eut ainsi l'occasion de se rendre sur 14 atolls lors de sa première visite au cours de laquelle il releva de très nombreux sites et obtint les noms de 344 *marae*, publiés dans son ouvrage « *Tuamotuan Stone Structures* » (Emory, 1934). Il séjourna également plusieurs mois à Napuka et Tepoto avant de visiter, quelques années plus tard, les atolls de l'est de l'archipel (1947). L'expérience acquise à cette occasion lui permit d'appréhender la grande variété de monuments cérémoniels dans l'archipel et d'en proposer un modèle de développement (fig.2.1). Il était accompagné sur les îles de J.F. Stimson, linguiste de l'expédition alors en charge de préserver les derniers fragments d'une culture en plein bouleversement. Ils recueillirent ensemble de très nombreuses traditions orales (récits, chants et généalogies) qui fournirent matière à l'écriture de deux synthèses très importantes sur la religion ancienne (Emory, 1947 ; Stimson, 1933). Stimson publia un dictionnaire des dialectes *pa'umotu* dans lequel il proposait une division de l'archipel en plusieurs aires linguistiques et culturelles (Stimson et Marshall, 1964). Les deux auteurs publieront indépendamment d'autres articles et monographies (Emory, 1939, 1940a, 1940b, 1947b, 1947c, 1975 ; Stimson, 1933, 1937), suite à la dissension née de la controverse au sujet du culte de Kiho Tumu (cf. Nolet, 2006 : 23 ; Torrente, 2012). Stimson affirmait en effet d'après les informations recueillies auprès de ses interlocuteurs qu'il aurait existé un dieu unique, Kio ou Kiho, qui aurait fait l'objet d'un culte particulier réservé à un petit groupe d'initiés. Si la qualité des travaux archéologiques d'Emory est aujourd'hui remise en question, ils restent néanmoins une source d'information inestimable sur un très grand nombre de sites dont la plupart a désormais disparu.

Dans les années 1950, l'anthropologue B. Danielsson commença à s'intéresser aux structures socio-économiques modernes de la société *pa'umotu* lors d'une étude extensive sur l'atoll de Raroia (Danielsson, 1953, 1954, 1956). Son intérêt pour les *marae* reste secondaire mais il évoque néanmoins 42 sites, dont seule une demi-douzaine était encore conservée à l'époque. Il décrit aussi de manière plus détaillée le *marae* Te Fareteuteu de Takume (1952). Autre ethnologue de renom, P. Ottino travailla longuement sur Rangiroa où des *puta tupu-*

na lui furent confiés par certaines familles. Ces documents uniques lui offrirent l'opportunité d'étudier de manière systématique les fondements de la parenté en lien avec la question foncière (Ottino, 1965, 1967, 1970, 1972 ; Emory et Ottino, 1966). Son approche ethnohistorique fut complétée par l'étude archéologique menée sur l'atoll par J. Garanger et A. Lavondès qui, véritable modèle du genre, conduisit à la fouille minutieuse et la restauration de plusieurs *marae* (Garanger et Lavondès, 1966) (fig.2.2).

La démarche pluridisciplinaire initiée par les expéditions du Bishop Museum se retrouve dans un programme de recherche conduit sur l'île de Reao où l'ethnologue japonaise S. Hatanaka dirigea deux missions associant anthropologie, linguistique et archéologie. La charge des travaux archéologiques fut confiée à Y. Sinoto (1976, voir aussi 1983), puis à E. Nitta (1982) et J.-M. Chazine (1982, 1984), qui tous contribuèrent à mettre en évidence la forte variabilité des *marae* sur cet atoll le plus oriental des Tuamotu.

Dans les années 1980, E. Conte, alors attaché au Département Archéologie du Centre Polynésien des Sciences Humaines (C.P.S.H.), fut amené à effectuer de longs séjours à Napuka et Tepoto dans le cadre de sa thèse portant sur l'exploitation traditionnelle des ressources marines (1988). Il eut ainsi l'occasion d'effectuer des inventaires exhaustifs des vestiges archéologiques de ces atolls (Conte, 2006a ; Conte et Nolet, 2010) et de diriger l'une des rares fouilles d'un site funéraire, le *marae* Te Tahata de Tepoto (1984, 1996 ; Conte et Dennison, 1995, 2009). En parallèle, une mission de prospection fut organisée à l'initiative de la Kelton Foundation et Conte inventoria de très nombreux *marae* sur dix atolls du centre de l'archipel (1990). À côté de ces études d'envergure, d'autres travaux plus ponctuels furent publiés au cours des trente dernières années : P. Souhaile à Tureia (Souhaile, 1972) ; Chazine à Takapoto (1977), Makemo (2003) et Tatakoto (2005), bien que son intérêt se soit prioritairement porté sur les fosses de culture *maite* (1985a, 1985b, 1993) ; F. Sodter (1984) et C. Dauphin (2005) à Mataiva ; P. Vérin (1964) et P. Niva (Niva et Poroi, 2005) à Makatea, ce dernier travaillant aussi à Niau (2007) ; E. Vigneron à Tikehau (1984) ; H. Marchesi et T. Maric à Fakarava,

Fig.2.2 : Le *marae* de Maherehona en cours de fouille (photo J.Garanger, in Encyclopédie de la Polynésie française vol.4)





Fig.2.3 : Nettoyage du site Apataki lors de l'inventaire de Fakahina (photo F. Jacq)

pour l'étude et la restauration du *marae* Tainoka (Marchesi *et al.*, 2003a, 2003b, 2005) ; Maric dans le groupe Actéon (2010). Ces travaux s'inscrivent dans l'entreprise d'inventaire archéologique du territoire, conduit dans un premier temps par le C.P.S.H. puis par le Service de la Culture et du Patrimoine, ce qui explique pourquoi il s'agit le plus souvent de prospections de surface et rarement d'opérations de fouilles en stratigraphie (fig.2.3). Certains travaux ont également été réalisés récemment dans le contexte d'études préliminaires aux Plans Généraux d'Aménagement des communes, notamment à Fangatau (Jacq *et al.*, 2011) et Fakahina (Jacq *et al.*, 2011).

Enfin, un important travail d'inventaire a débuté sur l'atoll de Ana'a dans le cadre de la thèse de doctorat de F. Torrente, pour lequel T. Maric était en charge du volet archéologique (Maric *et al.*, 2010).

1.2. Des données brutes à la manipulation d'un corpus : mise en place de la base de données

La revue détaillée des informations disponibles sur les *marae* de l'archipel montre bien la grande quantité de données à traiter. Celles-ci sont néanmoins issues de sources riches et diverses (prospections et fouilles archéologiques, traditions orales, documentation ethnohistorique), mais contribuent à une réelle hétérogénéité qualitative qui constitue un inconvénient pour toute tentative d'approche globalisante du phénomène. L'ambition typologique de notre étude nécessite, à la façon des analyses de collections d'artefacts, de mener une réflexion à partir d'un corpus précis. Dans un premier temps, il était donc nécessaire d'homogénéiser ces informations et de les regrouper afin de faciliter leur traitement. Pour cette raison, nous avons choisi de construire une base de données relationnelle intégrant l'ensemble des données relatives à tous les *marae* renseignés dans l'archipel.

Cette base de données⁶ comporte trois fichiers liés qui faci-

litent l'accès aux données selon différents modes de recherche. Le fichier central (« fiches *marae* ») est le cœur de la base, chaque enregistrement incluant toutes les informations disponibles sur un site (fig.2.4). Un premier volet comprend les données géographiques (commune, atoll, localisation et orientation du *marae*), le nom traditionnel du site ainsi que son numéro d'inventaire suivant la nomenclature mise en place pour le Territoire (voir Conte, 1991). Sur ces fiches d'enregistrement, on trouve aussi trois onglets regroupant : **1.** L'analyse des structures (nombre, position, dimensions des *ahu* et des structures annexes) et le type qui leur a été attribué selon notre classification, **2.** Les informations complémentaires sur le site, incluant potentiellement la description de mobilier associé et de sépultures, les éventuelles informations de traditions orales (chants, prières), les références bibliographiques et les résultats des datations radiocarbone (très peu nombreuses), **3.** Les supports visuels (relevés en plan, photographies, cartographies). Le second fichier est un inventaire par atoll, présentant dans un tableau la liste des sites répertoriés et leurs types, tandis que le troisième est un inventaire typologique, permettant une recherche inversée.

La structure de ce programme répond à un besoin d'homogénéiser et de clarifier la présentation des données traitées. Elle facilite également l'analyse de notre corpus par des traitements statistiques qui seront développés plus loin. Néanmoins, l'objectivité et l'exhaustivité totales ne peuvent, et ne pourront jamais, être atteintes étant donné que nous sommes dépendants de la qualité, changeante d'un auteur à l'autre, des enregistrements pour lesquels les descriptions sont plus ou moins fournies. Pour cette raison, le corpus existant ne peut être pris en compte dans notre étude, et il nous a fallu effectuer une analyse préliminaire afin de sélectionner les données pertinentes pouvant être confrontées dans une perspective générale.

⁶ La base de données fut réalisée sous File MakerPro v.8.5. Elle a pour vocation d'être mise en ligne et accessible par tous, ces informations étant souvent reléguées comme on l'a vu plus haut à une littérature grise et donc diffusée de

manière très confidentielle. Dans un souci éthique, les informations détaillées relatives aux noms des terres, et donc susceptibles de prendre une qualité juridique dans un cadre foncier, n'apparaissent pas dans la base qui ne conserve ici que les données archéologiques.

1.3. D'un corpus à l'autre : quelques remarques méthodologiques

Notre base de données porte sur 76 atolls, c'est-à-dire l'ensemble des îles des Tuamotu dans leur acceptation géographique. Ainsi, nous ne prenons pas en compte les petites îles hautes des Gambier ni l'atoll de Temoe, au Sud-Est. En revanche, nous intégrons dans notre étude les sept atolls situés à l'ouest des Gambier et qui leur sont aujourd'hui administrativement rattachés.

Une première distinction peut être faite à partir du corpus initial selon l'état de la documentation (fig.2.5). Au total, 36 atolls ont fait l'objet de prospections archéologiques, plus ou moins exhaustives, ayant fourni des descriptions des *marae*, des relevés en plans, des photographies voire des éléments de tradition orale. Trente-deux îles, dont certaines aujourd'hui inhabitées, ne sont renseignées que par les traditions orales, c'est-à-dire qu'en l'absence de prospection archéologique, l'existence de *marae* n'est attestée que par les noms fournis par les habitants d'îles voisines, ou bien mentionnés dans des récits légendaires

surtout sur l'atoll de Ana'a (Maric *et al.*, 2010)⁷.

La qualité des enregistrements tend à modifier le corpus sur lequel il est effectivement possible de raisonner. En effet, il arrive par exemple que certains *marae* soient mal localisés ou nommés. De même, les mentions orales de *marae* n'ont pas toujours été vérifiées sur le terrain. Cela a pu conduire à des doublons qu'il est impossible d'identifier sans un retour sur le site lui-même et sur les informations orales. La réalisation

Fig.2.5 : Etat général de la documentation

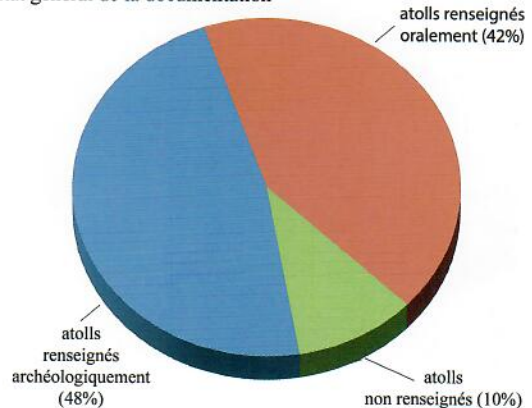
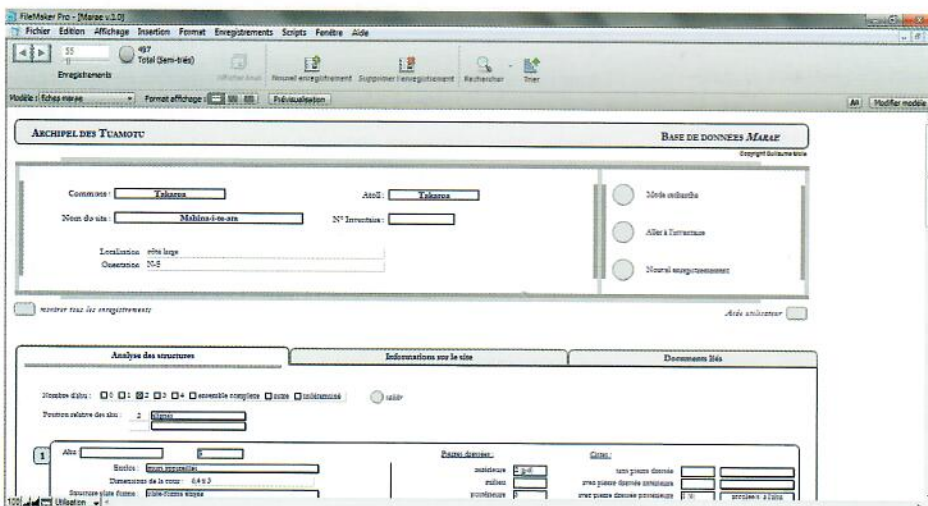


Fig.2.4 : Fichier central de la base de données



des enregistrements au sein de la base de données a été effectuée de manière à éviter les redondances et autres méprises dans l'appellation des *marae*. Autant que faire se peut, les renseignements fournis ont été vérifiés, notamment à partir de plusieurs publications. Néanmoins, une faible marge d'erreur doit être prise en compte, notamment pour les îles qui ne sont renseignées qu'oralement.

Une autre approche consiste à fournir pour chaque atoll un Nombre Possible de Sites⁸ qui tient compte à la fois des sites

ou historiques, des chants etc. Enfin, huit atolls restent à l'heure actuelle non renseignés.

Au moment de la première rédaction de cette étude (Molle, 2007), la base de données comprenait 497 enregistrements portant sur un total de 490 sites. Certains sites mentionnés par les informateurs locaux regroupaient plusieurs structures en des ensembles complexes. En l'absence d'information complémentaire, nous avons opté pour un enregistrement par unité. Ainsi, le site de Te Fareteuteu à Takume est divisé en 6 fiches, et le site de *Tapuga-Tuarae* à Tureia, qui regroupe plusieurs *marae* juxtaposés, comprend 3 fiches. Les autres sites qualifiés par les auteurs d'« ensembles complexes » sont situés à Reao (Tearatavaka, Puhara, Akautapapatua, auxquels s'ajoutent Kaihuaga et Pukamaru pour des problèmes d'interprétation). Bien que ces *marae* possèdent plusieurs *ahu* regroupés dans un espace apparemment commun, il nous a semblé plus judicieux de traiter chaque structure individuellement.

Depuis 2007, d'autres découvertes de *marae* sont venues enrichir le corpus, notamment sur l'atoll de Niau (Niva, 2007), dans le groupe Actéon (Maric, 2010), sur les deux atolls de Fakahina et Fangatau (Jacq *et al.*, 2011 ; Jacq *et al.*, 2011) et

connus archéologiquement et de ceux mentionnés dans la littérature ethnohistorique. A Raroia par exemple, Danielsson indiquait simplement l'existence de 42 *marae* sans en fournir les noms. Ces sites « fantômes » ne peuvent faire l'objet d'un enregistrement dans la base de données car il est impossible de croiser leur identité avec ceux attestés certainement par l'archéologie. Ils apparaissent néanmoins dans notre comptage total. Tenant compte de ces remarques, le NPS s'élevait en 2007 à 496 sites, soit un nombre pratiquement identique à celui des enregistrements mentionné plus haut.

Sur ce chiffre total, 485 fiches fournissent des renseignements d'ordre archéologique, qu'ils se rapportent à une étude détail-

⁷ Pour des raisons pratiques (de temps et de moyens), les nouveaux *marae* découverts depuis 2007 n'ont pas encore fait l'objet d'enregistrement dans la base de données, mais le feront dans le futur. De fait, la plupart des analyses statistiques présentées dans cet ouvrage porte en réalité sur le corpus de 2007. Cependant, la classification des nouveaux sites inventoriés s'intègrent parfaitement à nos résultats précédents et ne viennent en aucun cas changer nos interprétations initiales, notamment en rapport avec le modèle de développement dont il sera question au chapitre 7.

⁸ Une idée inspirée par la notion de NMI, Nombre Minimum d'Individus, employée dans les analyses archéozoologiques et biologiques pour identifier le nombre probable d'individus représentés dans chaque échantillon. Le NPS ici utilisé diffère cependant du NMI car il ne produit pas un minimum certain mais une estimation maximale.

lée d'un site, à une description générale des structures ou à une simple mention d'un élément architectural. Cependant, l'état de conservation des structures archéologiques a parfois constitué un frein à l'identification d'un type. Les sites entièrement détruits, de manière volontaire ou non, ont été automatiquement exclus du corpus. Au final, 338 sites de notre base de données n'ont pas pu faire l'objet d'une identification typologique. Le corpus restreint à partir duquel nous avons bâti notre étude de 2007 reposait donc sur un ensemble de 147 *marae*, suffisamment bien préservés pour être interprétés dans notre classification. Cela ne représente que 30,3% du nombre total de sites, ce qui pose nécessairement la question de la pertinence et de la représentativité de notre échantillon. Malheureusement, la méthode ici présentée est la plus exhaustive qu'il nous a été possible de mettre en œuvre. Malgré un biais inhérent à la nature de la documentation ancienne, elle reste tout à fait utile et permet de conduire un raisonnement solide et argumenté comme nous le verrons un peu plus loin.

2. Construction d'une typologie monumentale

2.1. Revue critique des typologies monumentales

La mise en place d'une classification des monuments cérémoniels ne peut être réalisée sans une évaluation des travaux de typologie, certes assez peu nombreux, proposés par nos prédécesseurs. Une première remarque est liée à la limitation géographique de ces études qui n'ont souvent porté que sur un ou deux atolls comme Rangiroa (Garanger et Lavondès, 1966) et Reao (Sinoto, 1976 ; Nitta, 1982), voire un petit groupe régional (Conte, 1990). Si ces travaux sont particulièrement utiles en cela qu'ils documentent des variations locales, ils ne permettent pas de comprendre le complexe *marae* à l'échelle d'un archipel aussi vaste que celui des Tuamotu. Seul Emory, de par le nombre important d'atolls couverts par ses prospections, était parvenu à établir un ensemble de variations régionales (1934 : 4). Mais même dans ce cas, seules les principales différences structurelles repérées sur 17 atolls étaient mises en évidence, conduisant naturellement à un biais de l'échantillonnage qu'on ne peut toutefois reprocher à un telle étude pionnière qui ne faisait qu'ouvrir la voie aux autres chercheurs (Emory remettra d'ailleurs lui-même en question ses propres résultats dans deux publications tardives en 1947 et 1970).

Ces typologies sont toutes construites à partir des variations observées dans l'agencement des éléments morphologiques essentiels des *marae*. Ainsi à Rangiroa, Garanger et Lavondès distinguaient les *marae* de type A, simple *ahu* édifié dans une cour non enclose, des *marae* de type B, plate-forme élevée dans une cour enceinte d'un mur appareillée (1966 : 63). A Reao, Sinoto et Nitta proposaient tous deux des classifications différentes mais qui tenaient compte d'un faciès propre à l'atoll pour lequel les cours des *marae* étaient limités sur les longs côtés par des billons de corail. Sinoto le différenciait nettement d'un autre type de *marae* présent sur l'île mais similaire à d'autres sites de l'ouest des Tuamotu, comprenant un *ahu* dans une cour ouverte (Sinoto, 1976 : 109). Nitta pour sa part (1982 : 381), distinguait les *marae* avec et sans mur en deux catégories, elles-mêmes divisées en onze sous-ensembles.

Type A : *marae* sans mur.

- A0. plusieurs *ahu* alignés
- A1. *ahu* unique
- A2. *ahu* principal et petite plate-forme dans la cour
- A3. *ahu* principal et petit *ahu* latéral
- A4. *ahu* principal, petit *ahu* et ciste
- A5. *ahu* principal avec marche antérieure, petits *ahu* et cistes latéraux

Type B : *marae* avec murs.

- B2. *ahu* principal et petite plate-forme dans la cour
- B3. *ahu* principal et petit *ahu* latéral
- B4. *ahu* principal, petit *ahu* et ciste
- B5. *ahu* principal avec marche antérieure, petits *ahu* et cistes latéraux
- B6. complètement enclos.

Conte, suite à ses propres prospections menées sur dix atolls du centre de l'archipel, proposait de classer les sites inventoriés en fonction du nombre d'*ahu* et de leur position les uns par rapports aux autres (1990 : 85), aboutissant à une typologie de sept classes.

- _ *marae* à *ahu* unique
- _ *marae* à deux *ahu*
 - *ahu* juxtaposés
 - *ahu* non juxtaposés
- _ *marae* à *ahu* multiples
 - trois *ahu*
 - plus de trois *ahu*
 - structure « éclatée »
- _ *marae* sans *ahu*

Comme nous l'avons souligné auparavant, ces typologies furent établies à partir d'informations recueillies sur des zones très limitées et ne présentent donc que des variations très locales des *marae*. Ces dernières peuvent être très faibles, comme à Rangiroa où Garanger ne reconnut que deux types principaux, ou à l'inverse très fortes, ainsi qu'il en est à Reao où les situations rencontrées sont très diverses et expliquent la complexité de la typologie de Nitta. En comparaison, Conte rencontra un degré de variation moindre à l'intérieur d'une zone géographique bien plus étendue.

Depuis la publication de ces travaux, la plupart des chercheurs ayant conduit des prospections ponctuelles au cours des deux dernières décennies ont tenté d'intégrer leurs sites aux classements déjà existants (Dauphin, 2005). Chazine, par exemple, appliquait la typologie de Garanger aux *marae* de Takapoto (1977 : 196). On comprend néanmoins qu'en même temps que les données s'accumulaient, s'accroissait aussi l'hétérogénéité qualitative du corpus d'informations.

2.2. Recherche de critères classificatoires

Les typologies précédentes sont fondées sur deux éléments essentiels de l'architecture des *marae* : l'*ahu* (Conte) et le mur d'enceinte (Garanger, Sinoto, Nitta). Le recours à ces critères déterminants dans les classifications ne relève pas réellement d'un choix puisqu'à Rangiroa, Garanger n'a observé que des *marae* à *ahu* unique, les variations des sites ne portant essentiellement que sur la présence éventuelle du mur de clôture. A l'opposé, Conte n'a découvert aucun site avec des murs construits si bien que le nombre d'*ahu* apparaissait comme le principal critère de différenciation.

Le mur d'enclos joue un rôle primordial dans le dispositif architectural du *marae*, notamment aux îles de la Société, car il participe directement à la délimitation de l'espace sacré. Toutefois, ses occurrences aux Tuamotu sont limitées à Rangiroa et quelques atolls voisins (murs appareillés), ainsi qu'à Reao (levées de corail). Cette situation peu commune en Polynésie orientale fait de la présence de l'enclos une forme de variation locale, et non pas comme ailleurs le critère déterminant.

C'est donc bien l'*ahu* qui apparaît, sans surprise, comme l'élément essentiel du *marae*, tant d'un point de vue architectural que symbolique. Toutes les descriptions ethnohistoriques font de l'*ahu* l'élément le plus sacré du *marae*, chargé de *mana*, et devant lequel se déroulaient les cérémonies. Nous verrons que même sur certains atolls où les *ahu* ne sont pas présents sur les *marae*, leur absence est palliée par la mise en place de dispositifs qui jouent un rôle similaire. L'*ahu*, notamment en l'absence de mur de clôture, définit l'orientation de la cour et conditionne la disposition des autres structures annexes à l'intérieur de l'espace du sanctuaire. La variabilité des plates-formes sacrées est extrêmement forte aux Tuamotu et porte sur leur nombre (pouvant aller jusqu'à 4), leur morphologie (simple ou étagée), voire à un niveau plus subjectif sur leurs dimensions.

Les autres composantes du *marae* que sont les pierres dressées et les cistes (combinées ou non avec des pierres dressées), ne sont jamais prises en compte dans les typologies proposées, à l'exception du classement de Nitta qui soulignait leur caractère récurrent à Reao (l'interprétation qu'il donnait de certaines petites plates-formes méritera cependant une réévaluation). Les combinaisons de ces éléments dans l'espace de la cour sont trop complexes et *a priori* aléatoires pour en faire des critères déterminants au sein d'une classification globale. Parce qu'ils ne relèvent que rarement d'un schéma commun, ils seront décrits et étudiés séparément. Enfin, d'autres éléments comme

les *ruahatu*, les fours ou les fosses, ne sont que ponctuellement décrits sur les *marae*. Ils ne renforcent le dispositif architectural que par leur qualité fonctionnelle et/ou symbolique associée de manière préférentielle à certains rituels particuliers (offrandes à la divinité marine, cuisson des tortues, etc.).

A partir de ces constatations, il est possible d'établir une hiérarchie des composantes du *marae* selon leur importance dans le dispositif monumental. On distinguera ainsi :

Élément primaire : l'*ahu*

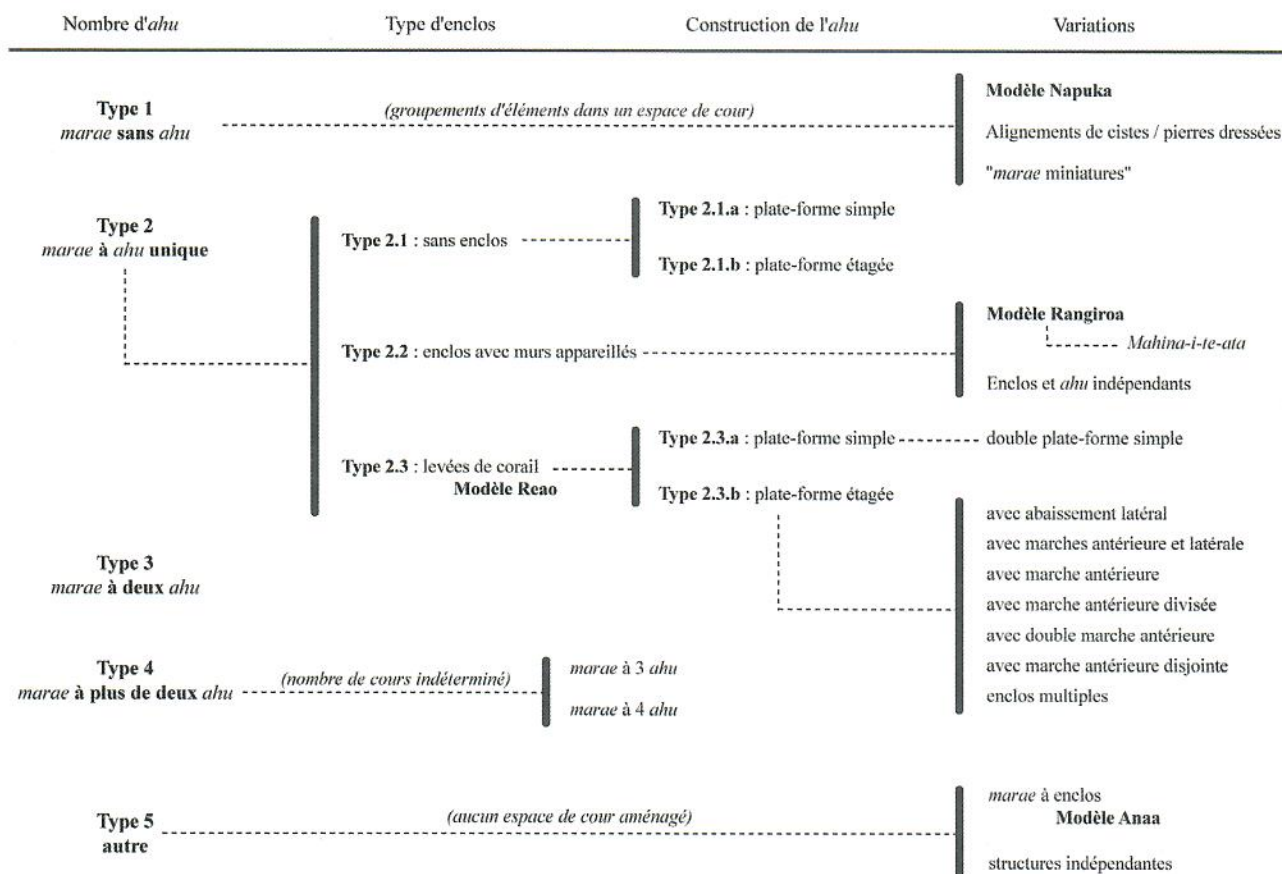
Élément secondaire : le mur de clôture

Éléments tertiaires : pierres dressées / cistes / plates-formes annexes

Éléments quaternaires : *ruahatu* / fours / fosses / autres structures occasionnelles

Tous les *marae* enregistrés dans l'archipel offrent des combinaisons plus ou moins complexes de ces éléments. Notre classification établit une série de sous-ensembles définis par quatre critères. Le choix de l'*ahu* comme premier critère discriminant définit quatre catégories principales de sites : *marae* sans *ahu*, *marae* à *ahu* unique, *marae* à deux *ahu*, *marae* à plus de deux *ahu*. Dans un deuxième temps, on considère la présence et l'aspect des enclos, puis la morphologie des *ahu* permet de discriminer les derniers sous-ensembles. A ces quatre principales catégories, il est nécessaire d'ajouter une cinquième qui regroupe des cas particuliers qu'il nous a fallu traiter indépendamment en raison de leur caractère original. Ce travail de « déconstruction » des *marae* réalisé à partir de l'analyse de la base de données exhaustive permet ainsi de créer une arborescence détaillée qui tient compte de toutes les variations et combinaisons architecturales enregistrées dans l'archipel (fig.2.6).

Fig.2.6 : Classification typologique des *marae* des Tuamotu



LES TYPES DE *MARAE* AUX TUAMOTU

Ce chapitre sera consacré à la description de l'ensemble des variations architecturales enregistrées dans l'archipel.

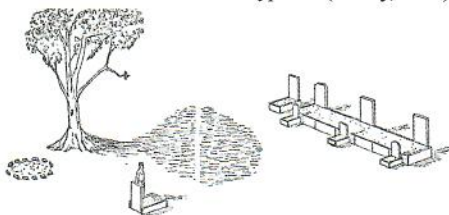
1. Les *marae* à *ahu* unique

Les *marae* à *ahu* unique constituent le dispositif architectural le plus répandu aux Tuamotu mais présente un haut degré de variabilité au niveau de chacun de ces éléments (*ahu*, murs de clôture, cistes, etc.). Dans notre classification, la forme de l'enceinte constitue le critère typologique secondaire, et permet de diviser cette catégorie en trois sous-ensembles distincts : le type 2.1 regroupe les *marae* sans enceinte, le type 2.2 concerne les murs appareillés et le type 2.3 les levées de corail.

1.1. Les *marae* à *ahu* unique sans enclos (type 2.1)

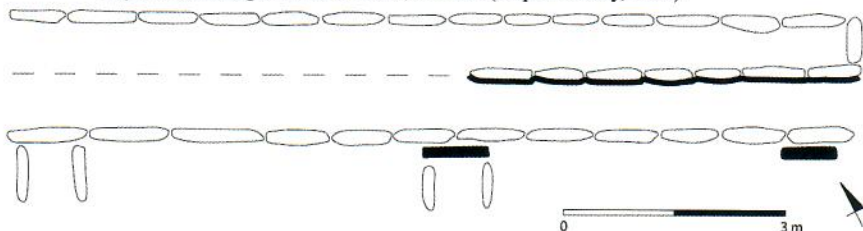
La base de données recense 54 *marae* de type 2.1 à plate-forme simple, répartis sur 18 atolls, ce qui en fait le type le plus représenté dans l'archipel (36,7% du corpus restreint). Seuls les sites dont on est certain qu'ils ne possédaient qu'un seul *ahu* sont ici définis comme tels (fig.3.1).

Fig.3.1 : Reconstitution d'un *marae* de type 2.1 (Emory, 1934)



Les *ahu* de ce type sont faits d'un encadrement rectangulaire de dalles de corail plantées de chant ne dépassant généralement pas les 50 cm de hauteur. Il est fréquent que les dalles de la bordure antérieure soient plus longues, plus épaisses et plus hautes que celles de la bordure postérieure. A l'intérieur de la structure, un pavage était parfois mis en place (très peu ont été mis en évidence archéologiquement). Le remplissage est constitué de matériaux divers : gravier corallien *iri-iri*, petits blocs, branches de corail, voire plus rarement des coquilles de

Fig.3.3 : *Ahu* étagé, *marae* Kaietini, Takaroa (d'après Emory, 1934)



bénéitiers (fig.3.2). Emory indiquait que le remplissage se faisait d'abord avec des blocs de gros modules qui étaient ensuite recouverts de matériaux plus fins (1934 : 6). Il arrivait que des dalles soient disposées à plat au sommet du remplissage afin de former un pavage supérieur qui « fermait » ainsi la plate-forme, mais dans la mesure où la plupart des *ahu* sont aujourd'hui trop dégradés pour laisser voir ce type d'aménagement, on ignore s'il s'agissait d'un trait commun.

Des *ahu* de type 2.1 à plate-forme étagée sont très rares. Citons par exemple le *marae* Kaietini à Takaroa, qui présente un *ahu* de 1200 x 100 cm à deux niveaux de largeurs égales, et séparés par une bordure médiane de 30 cm de hauteur (fig.3.3).

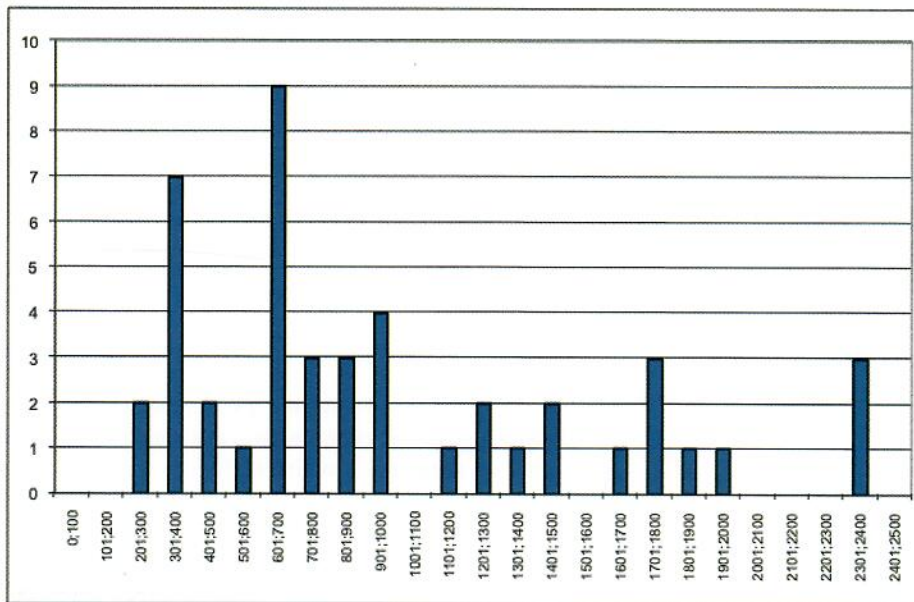
Fig.3.2 : Appareillage d'un *ahu*, *marae* Apataki, Fakahina (photo G.Molle)



Le mode de construction est identique aux autres *ahu* de la région, mais cette plate-forme est beaucoup plus grande et allongée que sur les autres *marae* de Takaroa (Emory, 1934 : 34). Les longueurs des *ahu* varient entre 225 et 2400 cm (soit une variation de 1 à 10) pour une moyenne de 985 cm. La figure 3.4 montre une modalité principale à [601-700cm] et une modalité secondaire à [301-400cm]. Les largeurs des plates-formes sont comprises entre 60 et 300 cm (moyenne de 153 cm), et les hauteurs ne dépassent pas 150 cm. Les rapports longueur/largeur montrent que 39% des *ahu* ont un indice compris entre 3 et 6, soit bien proportionnés ; 24% sont plus allongés (entre 6 et 10) et deux seulement ont un rapport supérieur à 10.

La comparaison des dimensions des *ahu* entre les atolls montre que le type 2.1, pourtant très répandu, présente des caractéristiques différentes à l'Ouest et à l'Est de l'archipel. Dans la zone occidentale (Rangiroa, Takaroa, Takapoto), les longueurs des *ahu* varient entre 300 et 800 cm pour des largeurs proches de 120 cm. Hauts de 30 cm en moyenne, ils ne dépassent jamais les 60 cm (bien que ce critère soit fortement dépendant de l'état de préservation des dalles). Les *ahu* ne sont donc pas très grands et leur rapport L/l moyen de 4 les place dans la catégorie la plus commune. Les *marae* de Napuka, Fangatau et Fakahina présentent des *ahu*

Fig.3.4 : Fréquence des longueurs des *ahu* des *marae* de type 2.1



généralement plus longs (notamment à Fakahina : 700 cm en moyenne) ce qui leur donne, pour une largeur moyenne de 100 cm, une forme moins trapue. Dans la région centrale (Takume, Makemo, Marokau et Rekareka), les *ahu* sont de dimensions plus réduites (450 cm de long et 94 cm de large en moyenne) et de forme trapue. C'est à Takume que l'on trouve le plus petit *ahu* de type 2.1, sur le *marae* Te Fareuteutu D, avec des dimensions de 225 x 60 x 15 cm (rapport L/l de 3,75).

A l'est des Tuamotu (Reao, Vahitahi et Tatakoto), les *ahu* ont des formes très allongées, mais ils sont aussi plus imposants dans les trois critères de dimensions, longueur (de 700 à 2400 cm), largeur (entre 90 et 300 cm) et hauteur (jusque 150 cm). Tatakoto présente les situations extrêmes avec deux *marae* (Goio et Papa-ragi) dont les *ahu* atteignent 24 m de long, les plus grands de type 2.1 répertoriés à ce jour. De plus, le site de Titikokoka a le rapport L/l le plus élevé (14,75 ce qui en fait un *ahu* de forme très étirée). Cet atoll montre ainsi des cas hors normes avec des *ahu* très longs qui par ailleurs portent plus de pierres dressées que les autres types 2.1 sur lesquels on en compte trois. Comme nous le verrons plus loin, elles sont à Tatakoto toujours au nombre de cinq, ce qui justifie l'importance de la longueur des *ahu*, cette dernière devant être augmentée pour recevoir les mémoriaux. La situation est identique à Reao où les plates-formes sont néanmoins plus « robustes », c'est-à-dire plus larges qu'ailleurs (207 cm à Reao et 300 cm à Pukarua en moyenne).

La figure 3.5 présente ainsi deux groupes de *marae* de type 2.1 : un premier ensemble regroupant les atolls de l'Ouest et du centre de l'archipel avec des longueurs moyennes, et un deuxième correspondant aux atolls les plus orientaux (à l'exception de Marutea sud, qui n'est pas significatif puisqu'un seul *marae* de ce type y a été découvert) avec des *ahu* de plus grandes dimensions.

1.2. Les *marae* à *ahu* unique et enceintes appareillées (type 2.2)

La base de données contient 6 enregistrements de *marae* à enceinte, soit 4% du corpus restreint. Ce type de site n'est présent que dans la partie occidentale des Tuamotu, à Rangiroa (3), Mataiva, Makatea et Takapoto (1). Le *marae* Mahina-i-te-ata à

Takaroa qui constitue un cas particulier, sera traité à part.

Les plates-formes sont de construction simple, de dimensions assez petites avec des longueurs comprises entre 400 et 820 cm (moyenne de 598 cm). Les largeurs varient de 60 à 220 cm (moyenne de 110 cm) et les hauteurs ne dépassent pas 65 cm. Les rapports L/l varient fortement (6,21 en moyenne) et l'*ahu* du *marae* Tamatie de Takapoto est le plus allongé. Tous possèdent trois pierres dressées postérieures associées à des petites pierres dressées antérieures, voire à des cistes dans certains cas (Tamatie).

La particularité des *marae* de type 2.2 vient de la présence de murs qui ferment la cour sur les longs

côtés et dans la partie antérieure. Ces murs sont de véritables enceintes appareillées. Il s'agit d'un double parement de dalles sur chant avec remplissage interne de cailloutis, identique aux *ahu*. Ces murs sont larges en moyenne de 61 cm et hauts de 45 cm. Une entrée dont la largeur varie entre 40 et 140 cm est aménagée dans le muret antérieur, opposée à l'*ahu*. Les cours ainsi dessinées ont une forme rectangulaire oblongue dont la longueur est comprise entre 525 et 2200 cm et la largeur entre 300 et 1700 cm. La différence structurelle essentielle concerne le mode d'intégration de l'*ahu* dans l'enceinte (fig.3.6) : A Rangiroa et Takapoto, les plates-formes sont incluses entre les murs latéraux alors qu'à Takaroa, l'*ahu* constitue lui-même le mur postérieur.

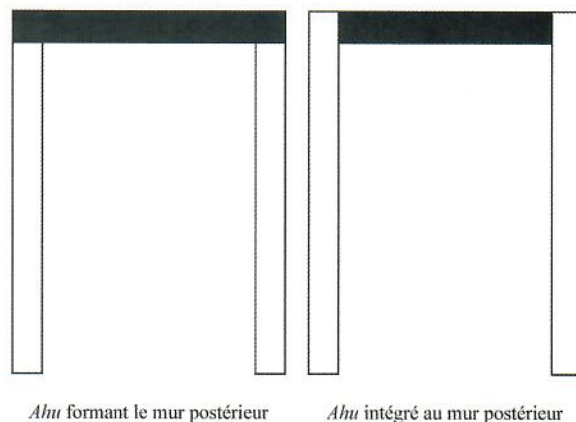


Fig.3.6 : Modes d'intégration de l'*ahu* dans l'enceinte sur les *marae* de type 2.2

L'organisation identique des éléments sur les *marae* Pomariorio, Tivaru et Maeherehona nous incite à regrouper cette forme en un ensemble unique et local, désigné comme le « modèle Rangiroa » (fig.3.7). Il suit un plan caractéristique d'enceinte appareillée avec dans la cour, une ciste-siège centrale, des pierres dressées en avant de celle-ci pour les officiants (prêtres), ainsi que des pierres dossiers pour les participants implantées le long des murs latéraux et dans les angles de la cour proches de l'entrée. Les *marae* Tamatie et Fare Hone suivent la même disposition générale malgré des variations mineures dans la forme des murs. En revanche, les aménage-

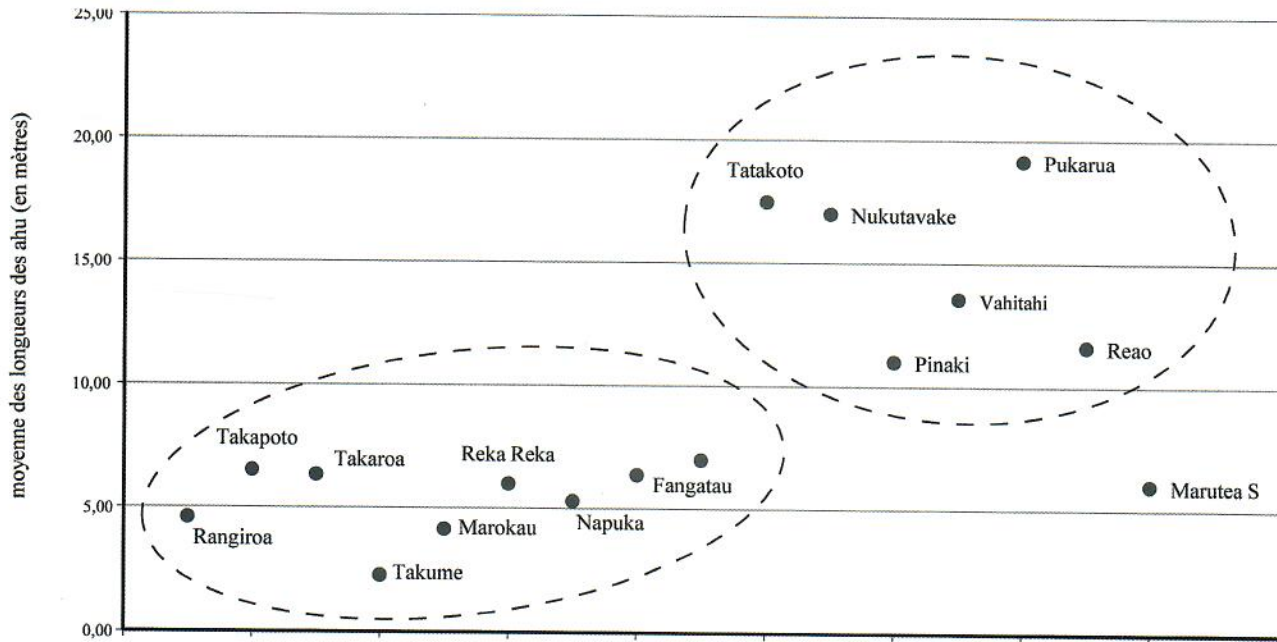


Fig.3.5 : Répartition des *ahu* dans l'archipel selon leur longueur Atolls étudiés

ments du *marae* Ra'iupu de Makatea s'éloignent quelque peu du modèle Rangiroa. Son petit *ahu* trapu est indépendant d'un mur d'enceinte irrégulier formé de gros blocs de corail makatea. De plus, la cour est de plan barlongue (rapport L/l de 0,91) et entièrement pavée (648 m²). Une entrée est aménagée dans

le mur droit. Huit pierres dressées et une ciste sont opposées à l'*ahu* (Verin, 1964 ; Niva, 2005).

Le *marae* Mahina-i-te-ata à Takaroa est l'un des mieux préservés de l'archipel. Il présente des caractères propres à différents types, ce qui tend à en faire un modèle hybride. Il fut étudié par Emory (1934 : 7, 30-31) qui en donna le plan et

Fig.3.7 : Relevé du *marae* Pomariorio, Rangiroa (Garanger et Lavondès, 1966)

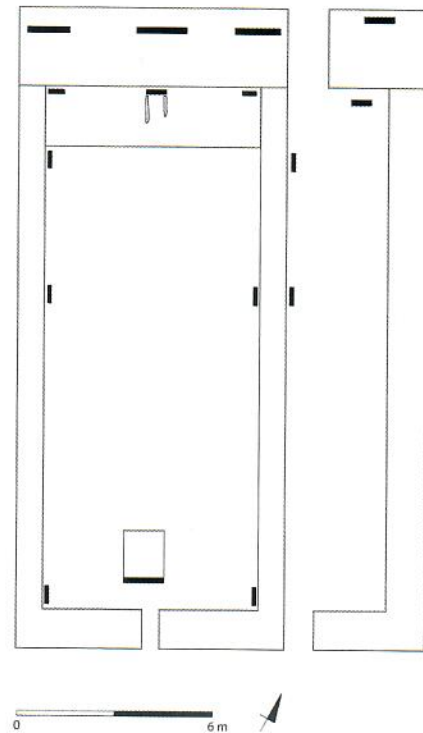
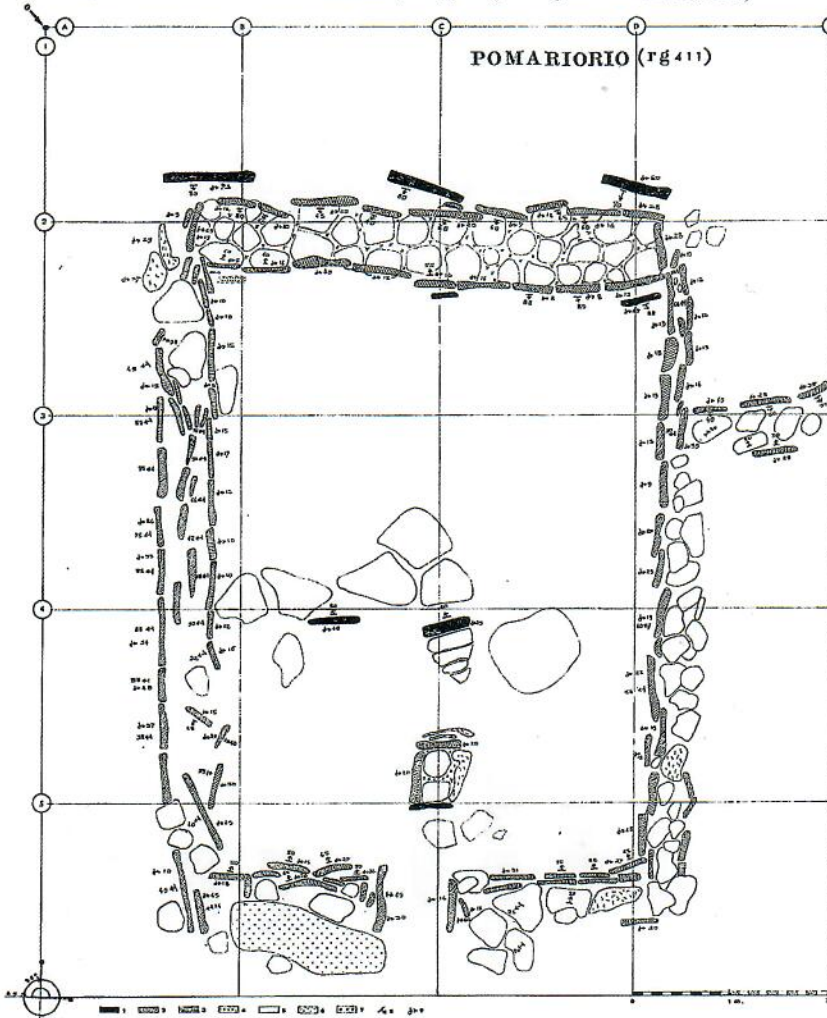


Fig.3.8 : Relevé en plan et vue cavalière du *marae* Mahina-i-te-ata, Takaroa (d'après Emory, 1934)

une vue cavalière (fig.3.8). Long de près de 10 m et large de 6m, il possède deux cours. Le *tahua* principal situé à gauche est plus large et entouré d'un mur d'enceinte appareillé ménageant dans la partie antérieure une entrée large de 30 cm, semblable aux *marae* de Rangiroa. L'*ahu*, plus haut que le mur, est doublé en façade par une marche qui supporte trois petites pierres dressées situées immédiatement devant les dalles de la bordure arrière. La petite dalle centrale correspond à un compartiment dans lequel fut retrouvée une coquille en nacre. Trois pierres dressées sont placées sur les longs côtés de la cour dans laquelle on note aussi la présence d'une ciste-siège. A droite de ce *tahua*, une petite cour plus étroite lui a été juxtaposée. Elle aussi est entourée d'un mur d'enceinte interrompu par des ouvertures dans les deux parties antérieure et postérieure. L'*ahu* est plus bas que la plate-forme principale mais il est construit de manière identique. Ce sont d'ailleurs de rares exemples d'*ahu* disposant d'un pavage supérieur. Trois pierres dressées sont présentes dans la cour de droite, dont deux disposées contre le mur commun. Dans l'aspect général de sa construction et la présence des murs d'enclos, ce *marae* est très proche du modèle Rangiroa, mais la division de l'espace interne en deux cours distinctes montre un parallèle évident avec les *marae* de type 3 qu'on retrouve beaucoup plus à l'Est ainsi que les *marae* à cours multiples de Napuka (voir *infra*).

1.3. Les *marae* à *ahu* unique et levées de corail (type 2.3)

Une forme de *marae* à *ahu* unique se distingue des types 2.2 par un encadrement, cette fois-ci non plus formé de murs appareillés mais de simples levées de corail sur les longs côtés de la cour (fig.3.9). La base de données recense 26 sites répartis sur Reao (24), Hereheretue et Hao (1). La nette prédominance de ce type de *marae* (2.3) sur le premier atoll en fait un modèle

les dimensions, que les *ahu* de Reao ne sont pas édifiés de la même manière que dans le reste de l'archipel avec un encadrement de dalles de chant et remplissage. Ils sont en effet constitués d'une superposition de dalles coralliennes posées à plat (fig.3.11), un type d'appareillage que l'on retrouve aussi dans l'archipel des Gambier, en particulier sur l'atoll de Temoe.

L'observation des *ahu* propres à cette classe de sites révèle sept catégories de plates-formes réparties dans les deux classes structurelles, *ahu* simples et *ahu* étagés. Ces différentes morphologies sont exprimées sur la figure 3.12. D'un point de vue statistique, on constate une sur-représentation des plates-formes simples (61,5%), puis des plates-formes étagées avec marche antérieure (11,5%) et marches latérales (7,7%)⁹. Les autres variations sont très originales et ne sont représentées que par un seul site.

Un problème d'interprétation se pose quant à savoir si une « marche » constitue véritablement un étage de l'*ahu*. Le *marae* Tohoranui de Reao (Sinoto, 1976 : 117 ; Nitta, 1982 : 352) présente un abaissement latéral du côté droit de l'*ahu*. L'appareillage des dalles de façade montre qu'il s'agit bien d'une seule plate-forme divisée en deux espaces par une différence de hauteur d'une vingtaine de centimètres. De plus, la partie basse portait également des pierres dressées. Il s'agit donc d'un véritable étage de l'*ahu* et non d'une simple marche.

Deux autres cas à Reao sont eux aussi difficiles à appréhender. Le *marae* Hitiagateata présente une double marche antérieure, mais selon les auteurs (Sinoto, 1976 : 110-113 et Nitta, 1982 : 353), ces structures correspondraient en fait à deux *ahu* parallèles et non pas à des niveaux de l'*ahu* principal. Sur le *marae* Puarautoga, une marche antérieure plus basse que l'*ahu* est située en avant de celui-ci mais en reste disjointe. Elle pourrait correspondre, non pas à un niveau, mais à un second *ahu* distinct. Pour ces deux derniers sites, nous ne disposons pas d'information stratigraphique susceptible de renseigner les relations de diachronie ou synchronie dans l'utilisation des éléments. De ce fait, on ignore si les structures considérées comme des marches ne sont pas en réalité des *ahu* construits après les plates-formes principales.

L'interprétation est plus aisée pour les autres variations morphologiques. Les sites de Ahukino à Hao (Emory, 1934 : 52) et Maugatapu à Reao (Emory, 1934 : 74 ; Nitta, 1982 : 361)

Fig.3.10 : Fréquence des longueurs des *ahu* des *marae* de type 2.3

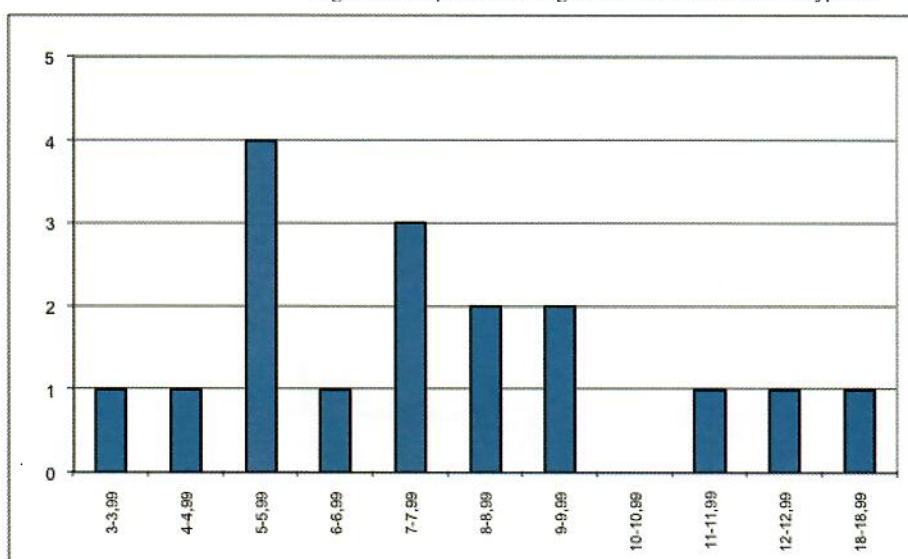


Fig.3.9 : Reconstitution d'un *marae* de type 2.3 à Reao (Emory, 1934)

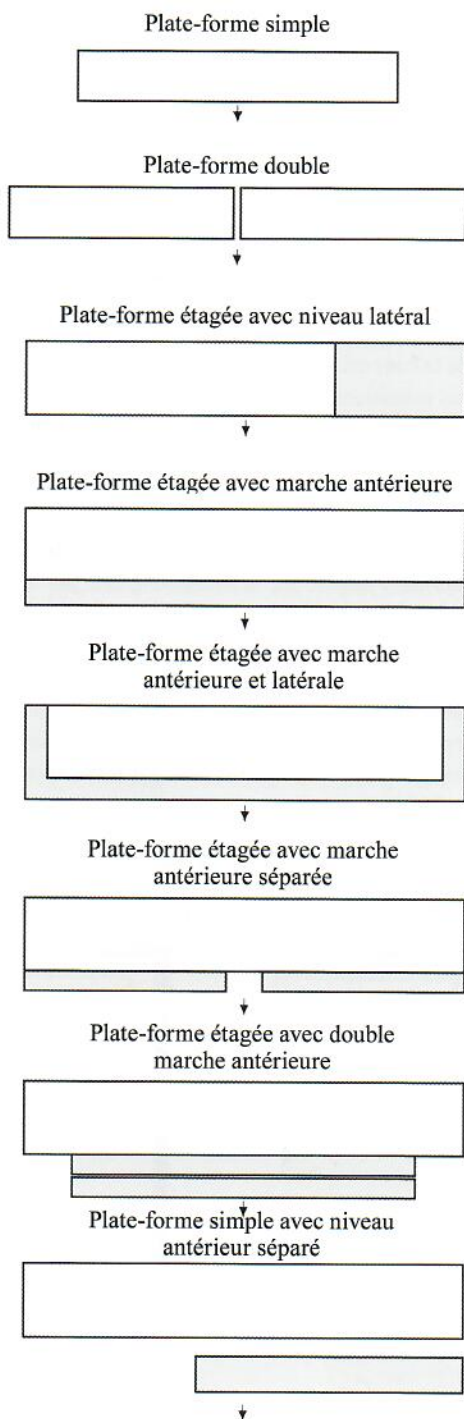
de variation très locale.

Concernant les dimensions, on remarque que les *ahu* des *marae* de type 2.3 sont plus grands que les plates-formes des autres classes de sites. La majorité a des longueurs comprises entre 900 et 1600 cm (la moyenne est de 1549 cm), mais plusieurs sont supérieures à 2000 cm (fig.3.10). La largeur moyenne est de 200 cm et les hauteurs vont jusque 150 cm. Notons aussi, bien que cela n'ait *a priori* aucune incidence directe sur



Fig.3.11 : Appareillage de dalles coralliennes, *marae* de Reao (photo E.Nolet)

Fig.3.12 : Variations des *ahu* sur les *marae* de type 2.3



présentent des plates-formes avec des marches antérieures et latérales. Le second est détruit mais le premier présente une construction particulière avec des différences dans le traitement de la façade : alors que l'*ahu* lui-même est édifié en dalles horizontales, la marche dispose de dalles de chant en façade. Cette remarque est également valable pour les *marae* Hitianaunau, Tiave et Manuatika qui n'ont qu'une marche antérieure. Leurs *ahu* sont plus allongés que ceux ayant une bordure latérale mais les marches sont proportionnellement plus hautes (jusque 75 cm). Il nous faut ajouter à ce groupe le *marae* Temokotua présentant une marche antérieure avec une séparation centrale (celle-ci, large de 15 cm environ, est marquée par des dalles de chant). Dans tous ces cas, aucune pierre dressée n'a été retrouvée sur les marches ce qui nous incite à nous interroger sur leur fonction, *a priori* différente de celle des *ahu*. Alors que les plates-formes reçoivent les mémoriaux des ancêtres/divinités, les marches ont pu servir à déposer pendant les cérémonies des objets de culte (*to'o*), des accessoires des rituels ou des offrandes. Dans ce cas, ces constructions constitueraient un moyen de substitution aux cistes présentes sur les sites de type 2.1. L'évolution des plates-formes étagées répondrait alors à une nécessité fonctionnelle (voir *infra*).

Malgré des données incomplètes et imprécises dues à leur mauvais état de préservation, il est possible d'étudier un peu plus en détails les levées de corail qui caractérisent les *marae* de type 2.3. Elles sont formées par l'amoncellement régulier et longiligne de branches de corail et de petits blocs ainsi que de matériau plus fin tel que du gravier *iri-iri*. Nitta suggérait que ces billons, qui s'apparentent à des murets, résulteraient d'un nettoyage de l'esplanade et du nivellement du sol préalables à la construction du *marae*. La plupart des levées de corail sont aujourd'hui détruites, du moins en partie, par l'action du temps et des vagues qui balaient régulièrement les *motu* lors des cyclones. De fait, nous ne disposons que rarement de leurs dimensions originelles. Leur largeur ne devait pas dépasser 90 cm, mais leur hauteur pouvait varier entre 30 et 100 cm. Les murets sont construits uniquement sur les longs côtés de la cour, et celle-ci reste donc ouverte derrière l'*ahu* ainsi que dans la partie antérieure¹⁰. La longueur des cours ainsi déterminée par les levées peut atteindre 150 m. Dans ce cas le plus extrême (*marae* Teragituatini, Reao), l'espace du *tohua* est de 13.500 m². Cependant, la superficie de la cour n'est pas tou-

10 Toutefois, la présence d'une limite matérialisée par une barrière édifiée en matériaux périssables, bois ou fibres végétales, comme il en existait sur des *marae* à Napuka par exemple, n'est pas à exclure.

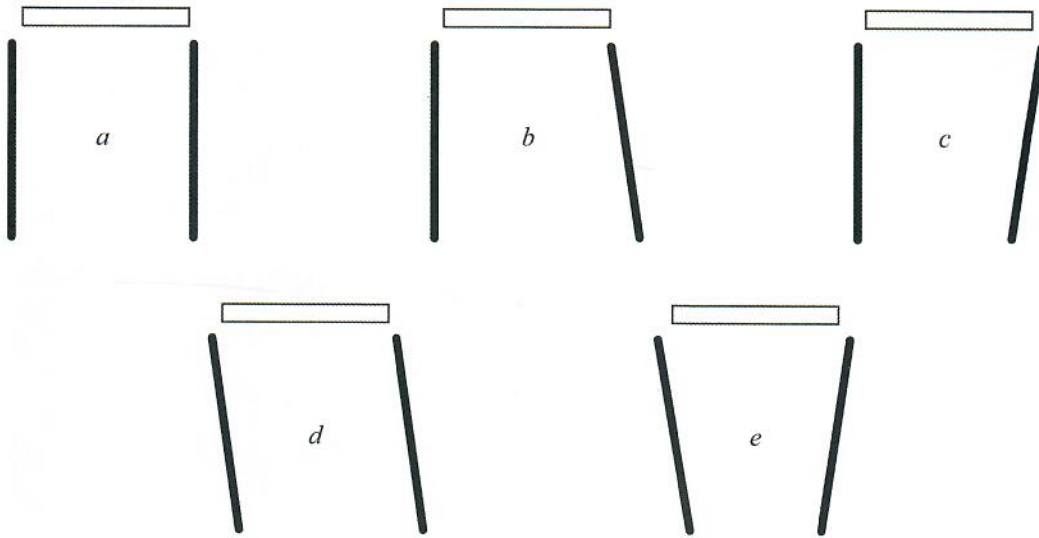
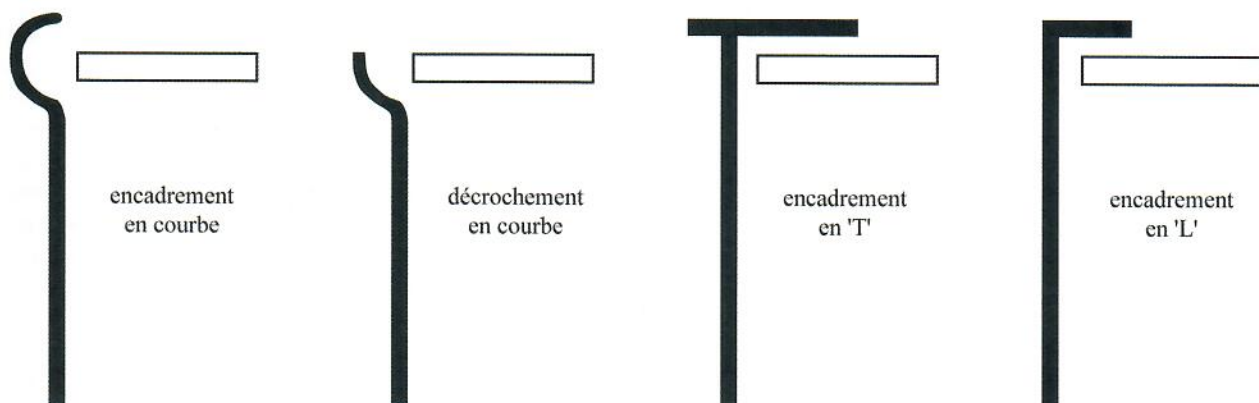


Fig.3.13 : Orientations des levées de corail sur les *marae* de type 2.3

jours proportionnelle aux dimensions de l'*ahu* : le plus grand *ahu* de Reao, celui du *marae* Heketini, mesurant 36 m de long par 2 m de large (rapport L/l de 18,30 donc très allongé), fait face à une cour de seulement 1910 m².

Les billons de corail, bien qu'ils soient tous longilignes, ne suivent pas tous la même forme comme l'illustre la figure 3.13. Les cas A, B et C montrent des murs gauches perpendiculaires à l'*ahu* (19 *marae* sur 26). La situation A est la plus fréquente (54%) et apparaît comme l'aménagement le plus évident, semblable aux murs appareillés des types 2.2. Le cas B ne concerne que le *marae* Puarautoga (*ahu* avec marche antérieure disjointe), et le cas C n'est suivi que par les *marae* Taukotuku (*ahu* simple) et Ahukino (*ahu* étagé). L'exemple D est celui du site Hitiagateata (*ahu* à double marche antérieure). Le cas E enfin concerne quatre sites à *ahu* simples. Parmi les exemples restants, deux sites sont trop endommagés et un seul côté a été identifié. L'ensemble complexe d'Akautapapatua présente des levées de corail irrégulières qui semblent pour leur part suivre le relief du terrain. Le *marae* de Teatavaka montre un retour, dans la partie antérieure de la cour, du muret gauche en forme de « L » qui suggère l'aménagement d'une entrée. Des levées de corail présentent des aménagements à leurs extrémités postérieure et antérieure. On remarque que ceux-ci portent plus fréquemment sur les extrémités postérieures des murs gauches, à proximité des *ahu* (trois sites seulement ont des aménagements sur les deux côtés), ce qui indiquerait un dispositif privilégié suivant une règle de construction. Les morphologies sont classées en quatre catégories schématisées

Fig.3.14 : Morphologies des levées de corail sur les *marae* de type 2.3



sur la figure 3.14. On retrouve le principe d'encadrement en courbe sur quatre sites, toujours dans la partie postérieure. Les décrochements sont présents sur quatre sites également, aux extrémités antérieures des billons. Ils pourraient marquer une ouverture de la cour du *marae* sur l'extérieur, à la façon d'une entrée. Les autres formes d'encadrement en « T » et en « L » sont plus rares (elles ne concernent chacune qu'un site). A Pukamaru 1, le mur gauche est interrompu par un petit décrochement peut-être pour aménager là aussi une entrée. Il est difficile d'interpréter ces formes particulières, si ce n'est par la volonté des constructeurs de délimiter clairement l'espace sacré, notamment à proximité de l'*ahu*¹¹.

La plus grande importance apparemment accordée au mur gauche de la cour est aussi confirmée par la présence de fosses circulaires possédant ou non des dalles de bordure, intégrées aux levées de corail. Ces fosses étaient interprétées par Emory (1934 : 7) comme des *pofata*, c'est-à-dire des lieux de rejet des ossements d'animaux sacrifiés et/ou consommés sur le *marae*. Ces éléments quaternaires sont toujours situés dans la partie antérieure de la cour, dans ou à l'extrémité des levées, un emplacement justifié par la nécessité d'éloigner les odeurs nauséabondes des restes animaux loin de l'*ahu*. Le schéma de la figure 3.15 montre les différentes positions, interne, externe ou centrée, des *pofata*.

Deux sites (Puarautoga et Tohoranui) présentent dans la partie antérieure de la cour des alignements de dalles posées sur le sol qui semblent constituer des chemins d'accès au *marae*, un

11 A Tahiti, on sait qu'il était strictement interdit de circuler derrière l'*ahu*, qui est l'endroit le plus sacré et le plus chargé de *mana* du *marae* (Gérard, 1978b). Cette idée pourrait se retrouver à Reao où les encadrements des plates-formes joueraient le rôle de barrières, fermant et interdisant le passage derrière l'*ahu*.

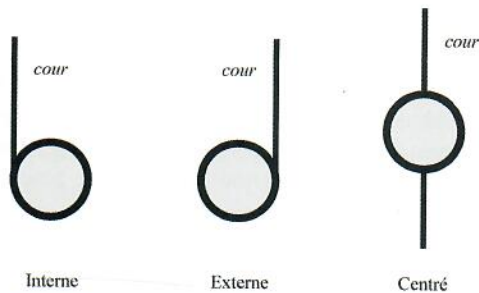
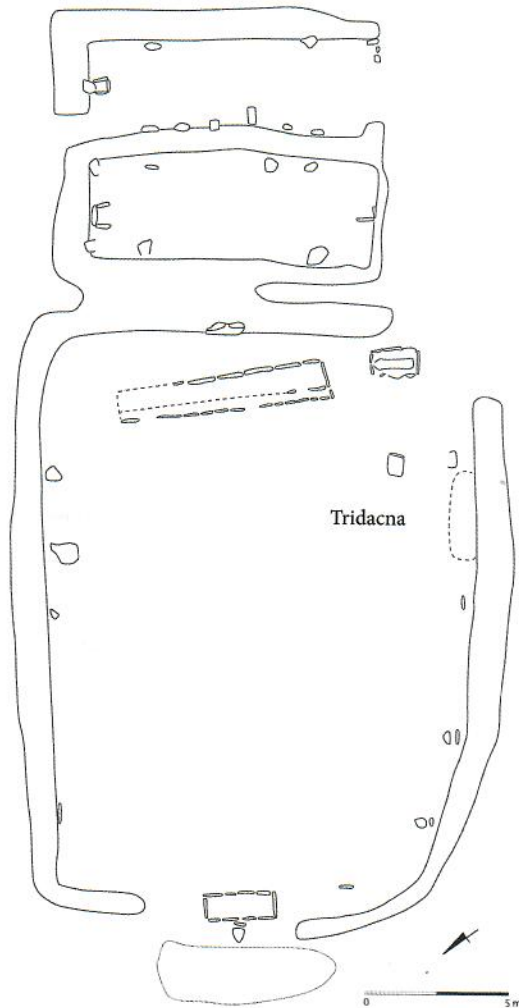


Fig.3.15 : Positions des fosses *pofata* dans les levées de corail sur les *marae* de type 2.3

Fig.3.16 : Relevé du *marae* Kaihuaga, Reao (d'après Nitta, 1982)



aménagement que l'on retrouve de manière très fréquente sur l'atoll de Temoe, aux Gambier. Quelques restes d'appareils pavages ont aussi été observés dans la cour de quelques sites mais des doutes subsistent quant à leur véritable fonction.

Le *marae* n°2 de Kaihuaga, à Reao, est un cas particulier. Il fut décrit par Nitta (1982 : 354), qui en dressa le plan (fig.3.16). Il comporte un *ahu* étagé avec une marche antérieure, édifié dans une cour entièrement enclose par des murets formés de galets, de blocs de corail et de dalles. Ce mur se prolonge à l'arrière de la plate-forme où il délimite deux autres enclos plus petits à l'intérieur desquels s'agencent des pierres dressées et des cistes. On note aussi dans la partie antérieure de la cour principale, une plate-forme de petites dimensions faisant face à l'*ahu*. Ce site partage certaines caractéristiques avec les *marae* de type 2.3 dont il s'éloigne pourtant par le mode de construction et la forme originale des murets.

2. Les *marae* à *ahu* multiples

2.1. Les *marae* à deux *ahu* (Type 3)

Les *marae* à deux *ahu* sont au nombre de 34 dans la base de données, mais quatre sites ne sont pas pris en compte dans l'échantillonnage car le doute persiste quant à leur réelle détermination en tant que sites de type 3 : Pukamaru 2 et Te Pohatu à Reao, Punakau à Tatakoto, Ragihaoa à Takaroa. Ce dernier présente deux *ahu* perpendiculaires mais correspond en fait à une place d'assemblée (*ahuahu* selon Emory, 1934 : 30). On reconnaît donc 30 sites à deux *ahu*, soit 20,40% du corpus, ce qui en fait la deuxième catégorie la plus représentée après les types 2.1.a. Ils se répartissent sur huit atolls du centre et de l'Est de l'archipel : Fangatau (11), Fakahina (7), Reao (5), Takume et Hao (2), Tatakoto, Rekareka et Marutea (1).

Tous les *ahu* de ces sites sont des plates-formes simples (fig.3.17) et la plupart présentent, comme les types 2.1.a, des bordures antérieures plus hautes et plus épaisses qu'à l'arrière. Seul le site de Pukamaru 3 à Reao semble avoir une plate-forme étagée mais son état dégradé laisse subsister un doute. Les positions relatives des deux *ahu* montrent des situations variées (fig.3.18) :

- 21 *marae* (70%) ont des *ahu* alignés
- 1 *marae*, Orongaingai à Fangatau, présente des *ahu* décalés
- 1 *marae*, Te Fareteuteu E à Takume, présente des *ahu* accolés
- 3 *marae* (10%) ont des *ahu* indépendants, suivant des orientations soit opposées sur le site Te Kai a Marere (Fakahina), soit parallèles comme à Pukamaru 3 (Reao)
- 1 *marae*, Aturona à Takume, a des *ahu* perpendiculaires
- 3 sites sont trop dégradés pour permettre d'établir la position des *ahu*.

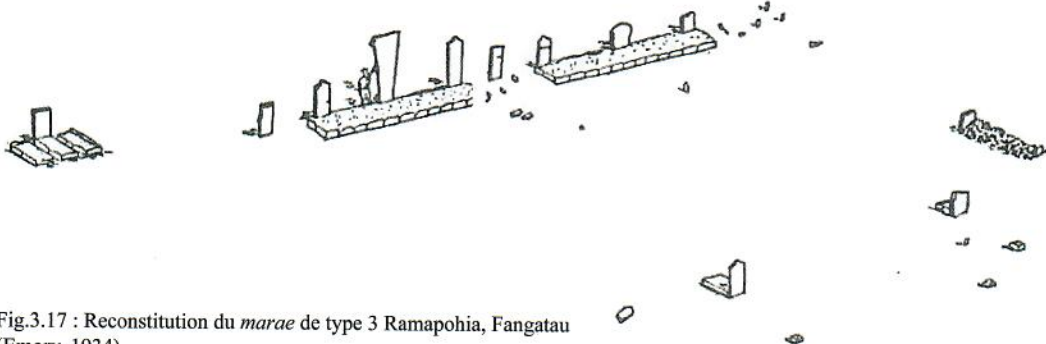


Fig.3.17 : Reconstitution du *marae* de type 3 Ramapohia, Fangatau (Emory, 1934)

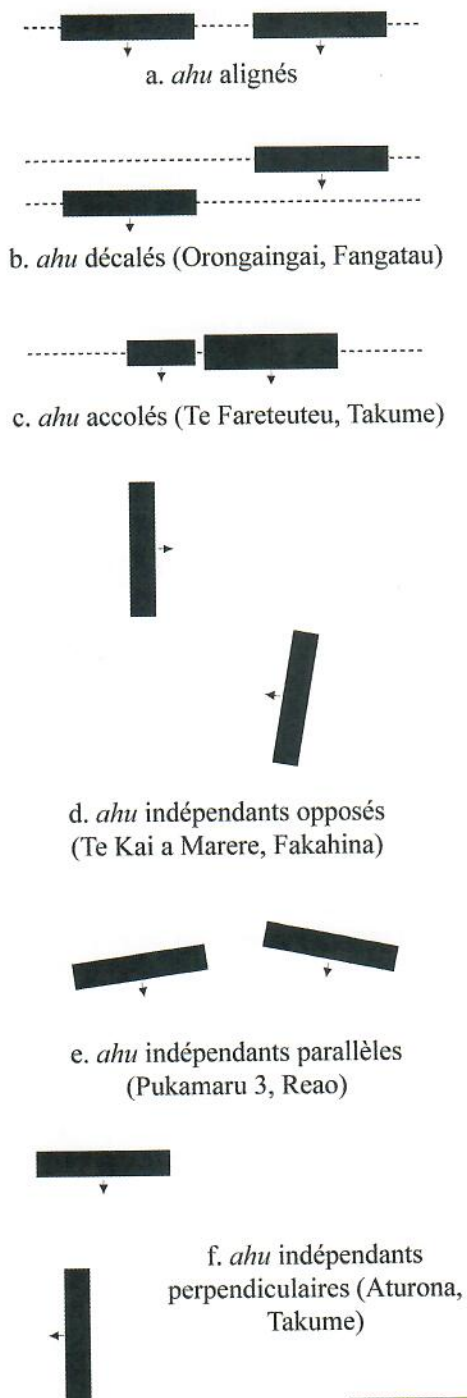


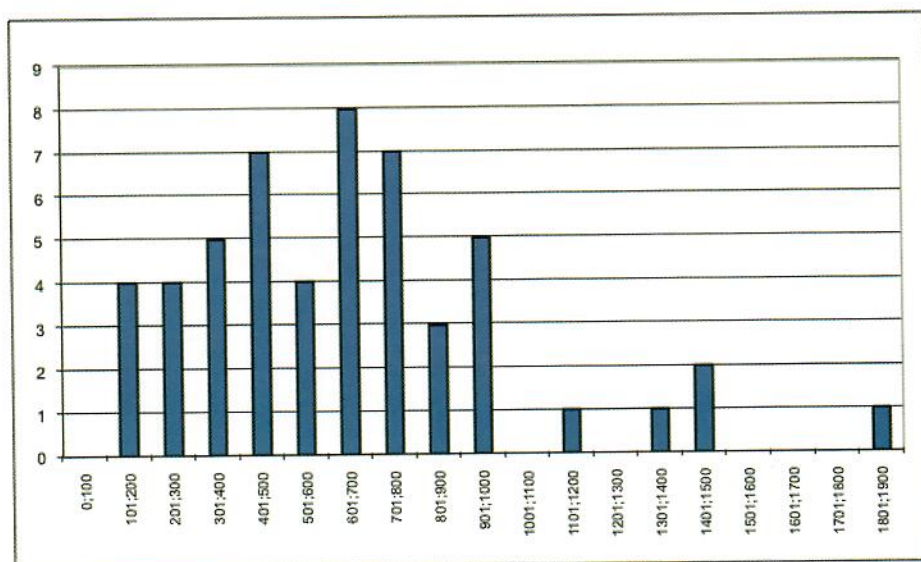
Fig.3.18 : Positions relatives des ahu sur les marae de type 3

Dans les trois premiers cas, nous sommes certains que les ahu appartiennent à un même ensemble qu'il est possible de considérer comme un « site » ou complexe de marae unique, car leur position et leur proximité crée un lien à l'intérieur d'un espace déterminé (23 sites). Pour les autres situations, il est certes très difficile en l'état actuel (et en l'absence de données de tradition orale) de savoir s'il s'agit d'un marae possédant deux ahu ou bien de deux marae à ahu unique

construits l'un à côté de l'autre. Cette incertitude renvoie à la question de l'utilisation diachronique ou synchronique du site, dimension qui serait perceptible par une analyse des relations stratigraphiques (et donc chronologiques) entre les structures. Concernant les longueurs des plates-formes (fig.3.19), la modalité principale se situe à [601-800cm] avec 29% des ahu ; 13,5% ont des longueurs comprises dans la classe [401-500cm], ce qui en fait des ahu de taille moyenne. Les rapports longueur/largeur montrent que la majorité a des indices variant entre 3 et 6 (27%). Seuls huit ahu peuvent être considérés comme trapus. La comparaison des deux ahu d'un même marae révèle que sur les vingt-trois sites dont il était question plus haut, 43,5% montre que l'ahu gauche est plus grand que l'ahu droit. Ce résultat suggérerait une importance symbolique de la cour gauche qui fait écho au déroulement de certains rituels, notamment sur des marae de Napuka dont il sera question plus loin, mais qui n'est malheureusement pas documentée par les traditions sur les marae de type 3. Sur trois sites, l'ahu droit est plus long que l'ahu gauche, toutefois deux d'entre eux ont des plates-formes décalées ou accolées, ce qui en fait des cas particuliers. Six marae ont des ahu de longueurs égales. Quatre sites ne fournissent des informations que sur un seul ahu, interdisant toute comparaison.

Les marae de type 3 des îles centrales (Takume, Rekareka, Hao) ont des ahu plutôt petits et trapus mais en réalité, seuls trois sites sont clairement définis dans cette classe, ce qui est peu pertinent. Les plus grands ahu se trouvent à Reao (908 cm en moyenne) et Tatakoto (910 cm), des atolls où le caractère plus imposant des ahu avait déjà été montré pour les marae de type 2.3 (voir supra). A Fangatau et Fakahina, les ahu sont plus petits (respectivement 622 et 825 cm en moyenne) mais en revanche plus allongés qu'à Reao. Comparer les ahu associés sur un même site donne des résultats intéressants, car les variations dans les rapports de longueur sont plus ou moins fortes d'une région à l'autre : à Fangatau, les différences de longueurs des deux ahu restent faible (entre 1,07 et 1,5) faisant d'eux des structures relativement identiques, tandis qu'à Reao, le rapport varie du simple à plus du double (3,26 à Akautapapatua) témoignant d'une dissymétrie marquée.

Fig.3.19 : Fréquence des longueurs des ahu des marae de type 3



2.2. Les *marae* à plus de deux *ahu* (Type 4)

Les *marae* ayant plus de deux *ahu* sont au nombre de sept dans la base de données. Cinq sites en ont trois et deux seulement (Aturona et Otikarere) en ont quatre. Ces *marae* se répartissent sur les atolls suivants : Fangatau (3), Fakahina, Takaroa, Vairaatea et Rangiroa (1). Notons dès à présent que nous ne disposons d'aucun relevé ou photographie pour le *marae*

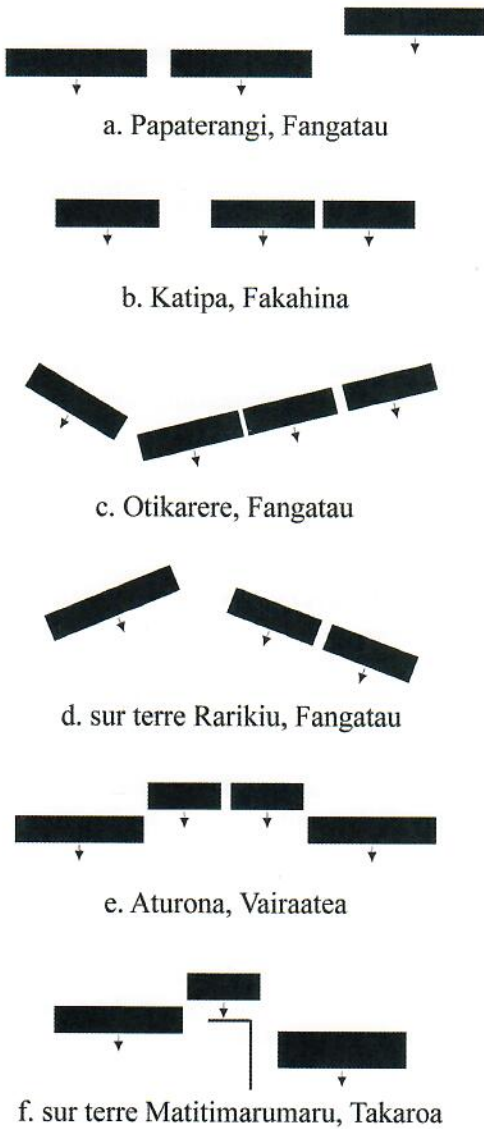


Fig.3.20 : Positions relatives des *ahu* sur les *marae* de type 4

Tao'o de Rangiroa, le seul *marae* de type 4 retrouvé dans l'Ouest de l'archipel.

Les associations d'*ahu* sur ces sites témoignent de groupements spatiaux de plates-formes dont on ignore néanmoins, comme pour les types 3, s'ils fonctionnaient ou non comme des entités communes au moment de leur utilisation. En schématisant la position des *ahu* (fig.3.20), nous avons mis en évidence plusieurs modalités d'agencement :

- Papaterangi, Fangatau : 2 *ahu* alignés, 1 *ahu* en retrait
- Katipa, Fakahina : 3 *ahu* alignés (fig.3.21)
- Otikarere, Fangatau : 3 *ahu* alignés, 1 *ahu* indépendant

- Sur terre Rarikiu, Fangatau : 2 *ahu* alignés, 1 *ahu* indépendant
- Aturona, Vairaatea : 4 *ahu* alignés deux à deux par symétrie
- Sur terre Matitimarumaruru, Takaroa : 3 *ahu* parallèles mais non alignés
- Tao'o, Rangiroa : 2 *ahu* alignés, 1 *ahu* indépendant

On remarque que dans tous les cas (à l'exception de Takaroa), les *marae* ont au moins deux *ahu* alignés susceptibles de fonctionner ensemble, à l'instar des sites de type 3. Les autres plates-formes sont indépendantes c'est-à-dire distinctes du groupe principal, soit par leur mise en retrait, soit par leur position et leur orientation différentes, soit par un éloignement éventuellement souligné par la présence de cistes. Dans le cas de Papaterangi désigné comme le *marae* « national » de Fan-

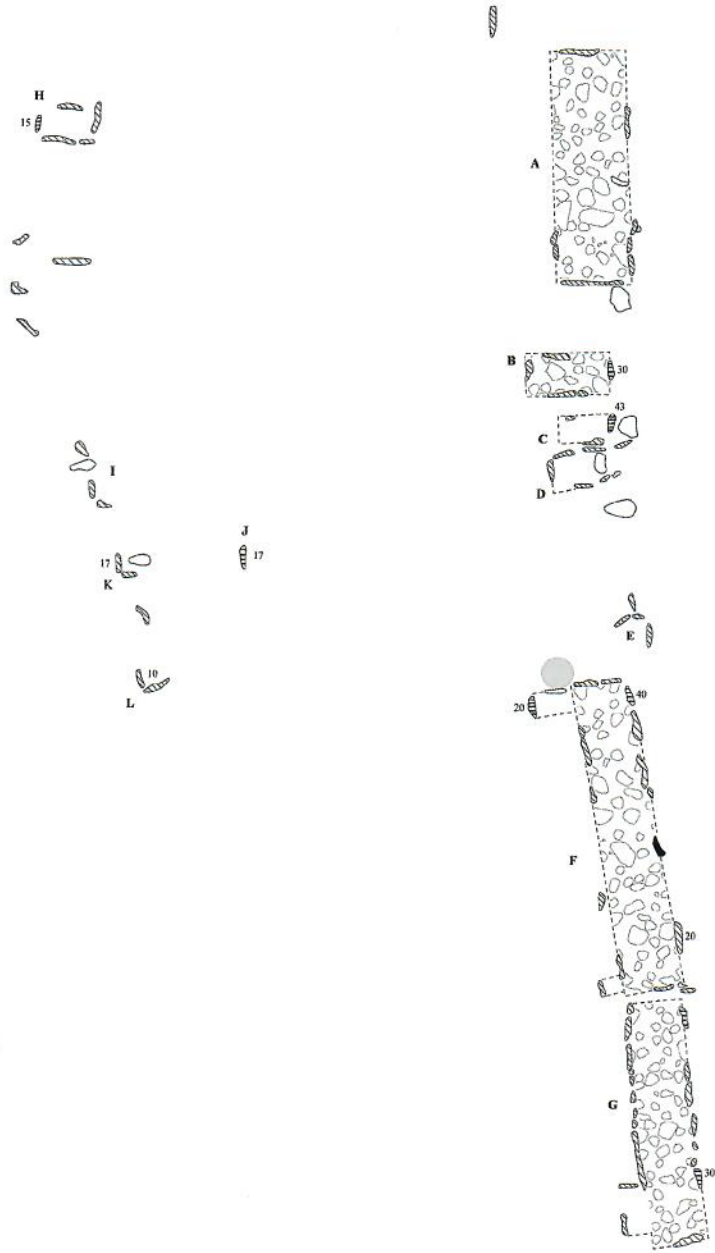


Fig.3.21 : Relevé du *marae* Katipa, Fakahina (G.Molle, d'après Conte, 1990)



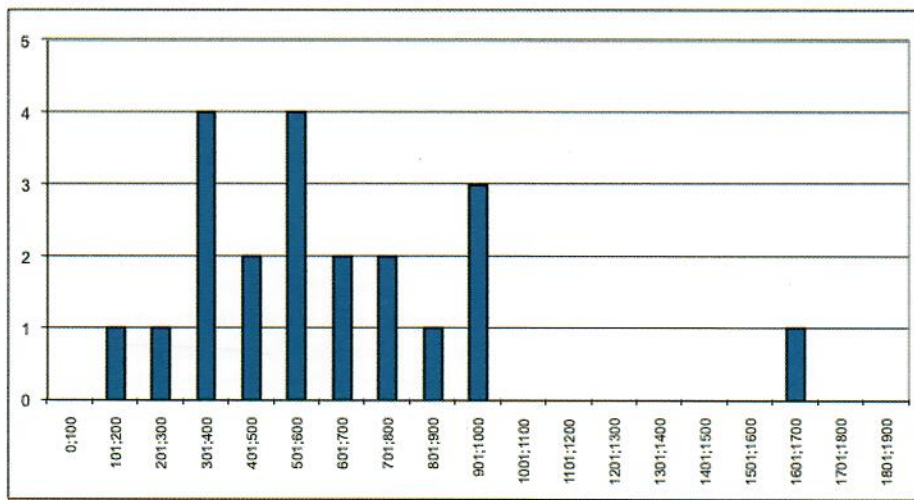


Fig.3.22 : Fréquence des longueurs des ahu des marae de type 4

gatau, Emory (1934 : 47) indique le nom des ahu, de gauche à droite 'Apatoga', 'Paepae-Kuriri' et 'Papaterangi'. Ce dernier, en retrait, est plus grand et allongé et possède une marche antérieure, ce qui inciterait à en faire l'ahu le plus important de l'ensemble.

Ces supposées distinctions spatiales renvoient donc encore une fois à la question du fonctionnement des sites : s'agit-il d'un marae de type 3 associé à un marae de type 2.1 réunis au sein d'un complexe plus large ? Ou bien d'un marae unique regroupant plusieurs ahu peut-être utilisés simultanément ? En l'absence de traditions et de données chrono-stratigraphiques, il est impossible d'aller plus loin dans la compréhension fonctionnelle. Dans la mesure où ils n'en restent pas moins des sites complexes regroupant dans un espace restreint plusieurs ahu, leur désignation en tant que type séparé se justifie dans notre classification. En revanche, le marae Aturona à Vairaatea, qui est l'un de mieux conservés, a probablement fonctionné comme un seul ensemble architectural étant donné la symétrie des ahu deux à deux qui implique a priori une phase unique de construction. Le graphique de la figure 3.22 montre deux modalités principales dans les longueurs des plates-formes, à [301-400cm] et [501-600cm] ; une modalité secondaire est à noter en [901-1000cm]. La moyenne des longueurs est de 623 cm, et quasiment la totalité des ahu (20 sur 21) est comprise entre 100 et 1000 cm. Les largeurs varient entre 45 et 210 cm (moyenne de 120 cm) et les hauteurs ne dépassent pas 90 cm. Les rapports L/l s'étirent entre 3,2 et 8,1 pour une moyenne de 4,97. Les sites occidentaux (Takarua et Rangiroa) présentent des ahu assez petits (240 cm en moyenne pour Matitimarumarua) et trapus (3,94 pour le même site). A Fangatau et Fa-

kahina, où les marae de type 4 ont connu le plus fort développement (comme les types 3), les ahu ont des longueurs comprises entre 450 et 1053 cm (moyenne de 701 cm). Ils sont donc un peu plus grands que ceux de Reao mais moins que Vairaatea (deux ahu de 910 cm). Cependant, cette moyenne est haussée par l'ahu Papaterangi (1700 cm) qui avait un statut particulier.

Si l'on compare les ahu d'un même site, on remarque que les plates-formes indépendantes sont

plus longues que celles du groupe principal ; cela est particulièrement vrai à Fangatau (Otikarere : 750 cm ; Papaterangi : 1700 cm, soit près du double ; Rarikiu : 530 cm). Ceci pourrait venir corroborer l'hypothèse d'une séparation des structures en deux ensembles. En ce qui concerne les groupements d'ahu principaux, l'observation faite sur les marae de type 3 n'est plus valable car les ahu de gauche ne sont pas plus grands que ceux de droite. On peut simplement noter que lorsque trois ahu sont alignés, celui du centre est généralement un peu plus long.

3. Les marae sans ahu (Type 1)

Certains sites sont désignés par les informateurs locaux comme étant des marae sans pour autant en posséder les caractères jugés les plus communs. Ils présentent des combinaisons originales de structures tertiaires (pierres dressées, cistes) et quaternaires (ruahatu, fours, fosses, etc.). En revanche, ces ensembles ne possèdent pas d'ahu, pourtant considéré comme l'élément essentiel. Ces exemples renvoient ainsi à la double question de la définition traditionnelle de « l'espace marae » et au statut classificatoire mais non déterminant de l'ahu. Nous verrons que dans certains cas, l'absence de ce dernier est palliée par la mise en place de dispositifs alternatifs aux fonctions semblables.

La base de données recense 17 marae sans ahu, définis dans notre étude comme de type 1 (certains marae sans ahu sont toutefois enregistrés en tant que type « autre » ou indéterminé. Cette classification résulte tant des interprétations faites par les auteurs que des mauvais états de préservation des structures. La présence ou non d'un ahu à la période de fonctionnement des sites est donc difficile à établir). Ces 17 marae,

Fig.3.23 : Structuration spatiale des éléments sur les marae sans ahu de Napuka

